

**MEMORIAL**

**Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg**

**RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS**

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

**C — N° 428****22 avril 2004****SOMMAIRE**

<b>A.C.F.L., Action Catholique des Femmes du Luxembourg, A.s.b.l., Luxembourg . . . . .</b>	<b>20529</b>	<b>D.C.I.-D.C. International S.A.H., Luxembourg . . .</b>	<b>20531</b>
<b>Apax L1, S.à r.l., Luxembourg . . . . .</b>	<b>20538</b>	<b>D.C.I.-D.C. International S.A.H., Luxembourg . . .</b>	<b>20532</b>
<b>Apax L1, S.à r.l., Luxembourg . . . . .</b>	<b>20538</b>	<b>D.I.E. Holding S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>20543</b>
<b>Aqua Planning S.A., Redange-sur-Attert . . . . .</b>	<b>20499</b>	<b>Dalaiir, S.à r.l., Luxembourg . . . . .</b>	<b>20508</b>
<b>Armel S.A.H., Luxembourg . . . . .</b>	<b>20536</b>	<b>Daum Investments International S.A.H., Luxembourg . . . . .</b>	<b>20530</b>
<b>Armel S.A.H., Luxembourg . . . . .</b>	<b>20537</b>	<b>DH Real Estate Austria, S.à r.l., Luxembourg . . . . .</b>	<b>20524</b>
<b>Assieme S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>20520</b>	<b>DH Real Estate Finance, S.à r.l., Luxembourg . . . . .</b>	<b>20522</b>
<b>Assieme S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>20520</b>	<b>DH Real Estate Vasby, S.à r.l., Luxembourg . . . . .</b>	<b>20522</b>
<b>Bago Holding S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>20517</b>	<b>Eni Algeria Limited, S.à r.l., Luxembourg . . . . .</b>	<b>20498</b>
<b>Bago Holding S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>20517</b>	<b>Euroskin Leader S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>20503</b>
<b>Banco Popolare di Verona e Novara, Scarl, Luxembourg . . . . .</b>	<b>20537</b>	<b>Extended Holdings, S.à r.l., Luxembourg . . . . .</b>	<b>20540</b>
<b>(Le) Bary S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>20533</b>	<b>Fan S.C., Luxembourg . . . . .</b>	<b>20498</b>
<b>(Le) Bary S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>20533</b>	<b>(La) Financière d'Intégration Européenne S.A.H., Luxembourg . . . . .</b>	<b>20502</b>
<b>Belairer Schoultheater, A.s.b.l. . . . .</b>	<b>20527</b>	<b>(La) Financière d'Intégration Européenne S.A.H., Luxembourg . . . . .</b>	<b>20502</b>
<b>Belux Automobiles, S.à r.l., Esch-sur-Alzette . . . . .</b>	<b>20530</b>	<b>Fiscam, S.à r.l., Berle . . . . .</b>	<b>20500</b>
<b>Biva Holding S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>20541</b>	<b>G.I.E. Domaine Avalon, Luxembourg-Kirchberg . . . . .</b>	<b>20530</b>
<b>Biva Holding S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>20544</b>	<b>Golden Bird S.A., Howald . . . . .</b>	<b>20515</b>
<b>Capital Développement Europe S.A.H., Luxembourg . . . . .</b>	<b>20528</b>	<b>Hade International S.A.H., Diekirch . . . . .</b>	<b>20537</b>
<b>Capital International Global Small Companies Fund, Sicav, Luxembourg . . . . .</b>	<b>20530</b>	<b>HPM International S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>20536</b>
<b>Cara S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>20498</b>	<b>International Expert S.A. . . . .</b>	<b>20528</b>
<b>CDO Master Investments S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>20518</b>	<b>Investissements Cotinga S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>20524</b>
<b>CDO Master Investments S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>20518</b>	<b>Jadolux, S.à r.l., Rombach-Martelange . . . . .</b>	<b>20499</b>
<b>Chilled Investments 2 S.A., Münsbach . . . . .</b>	<b>20540</b>	<b>July Twenty S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>20521</b>
<b>Chilled Investments 2 S.A., Münsbach . . . . .</b>	<b>20540</b>	<b>Kalixo Luxembourg International S.A., Münsbach . . . . .</b>	<b>20539</b>
<b>CIPE Luxembourg S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>20538</b>	<b>Kalixo Luxembourg International S.A., Münsbach . . . . .</b>	<b>20539</b>
<b>CMS Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg . . . . .</b>	<b>20542</b>	<b>Katrineberg, S.à r.l., Luxembourg . . . . .</b>	<b>20518</b>
<b>CMS Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg . . . . .</b>	<b>20542</b>	<b>Kerguelen S.A.H., Luxembourg . . . . .</b>	<b>20544</b>
<b>CMS Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg . . . . .</b>	<b>20542</b>	<b>Loryann S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>20534</b>
<b>CMS Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg . . . . .</b>	<b>20543</b>	<b>Lux Catering Financial S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>20522</b>
<b>CMS Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg . . . . .</b>	<b>20543</b>	<b>Luxbauhaus, S.à r.l., Luxembourg . . . . .</b>	<b>20537</b>
<b>Compagnie de Financements et d'Investissements Holding S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>20523</b>	<b>M.B.S. Manufacturing Building Systems S.A., Stein-sel . . . . .</b>	<b>20538</b>
<b>Compagnie de Financements et d'Investissements Holding S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>20523</b>	<b>Megatel S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>20520</b>
<b>Compagnie de Financements et d'Investissements Holding S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>20523</b>	<b>Morgan Stanley Pantheon Fund . . . . .</b>	<b>20533</b>
<b>Compagnie de Financements et d'Investissements Holding S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>20523</b>	<b>Omnium for Industrial Equipment S.A.H., Luxembourg . . . . .</b>	<b>20542</b>
		<b>Omnium for Industrial Equipment S.A.H., Luxembourg . . . . .</b>	<b>20542</b>

bourg .....	20543	Screaming Eagle S.A., Luxembourg .....	20531
Opera, S.à r.l., Luxembourg .....	20529	Seachest S.à r.l., Luxembourg .....	20532
Peller & Schmitz, S.à r.l., Grevels .....	20499	Sepro Shipping, S.à r.l., Stadtbredimus.....	20517
PILSA, Patents, Investments & Licences S.A.H. ..	20533	Sepro Shipping, S.à r.l., Stadtbredimus.....	20517
Pinky Pigs Triker Club, A.s.b.l. - Luxembourg, Belvaux .....	20519	Sepro Shipping, S.à r.l., Stadtbredimus.....	20518
PLD Finance, S.à r.l., Luxembourg .....	20531	Sepro Shipping, S.à r.l., Stadtbredimus.....	20518
PLD Finance, S.à r.l., Luxembourg .....	20531	Société de Plastiques Industriels S.A., Luxem- bourg .....	20530
Placidus S.A.H., Luxembourg .....	20532	Sogefil Holding S.A., Alzingen .....	20521
Pro Maria, A.s.b.l., Luxembourg .....	20528	Stubinen, S.à r.l., Luxembourg.....	20521
ProLogis Developments Holding, S.à r.l., Luxem- bourg .....	20526	Tandorry S.A., Luxembourg .....	20527
ProLogis Developments Holding, S.à r.l., Luxem- bourg .....	20526	Tandorry S.A., Luxembourg .....	20527
Real Estate Overseas, S.à r.l., Luxembourg .....	20529	Tech-Auto S.A., Rombach-Martelange .....	20499
Real Estate Overseas, S.à r.l., Luxembourg .....	20529	United Participations Company S.A.H., Luxem- bourg .....	20544
Santamintugna Holding S.A., Luxembourg .....	20506	Uniwell S.A., Luxembourg .....	20541
Sarlex Holding S.A., Luxembourg.....	20532	Uniwell S.A., Luxembourg .....	20541
SCI Liberté, Luxembourg .....	20505	V.I.C.C. S.A., Diekirch .....	20500
SCI Liberté, Luxembourg .....	20505	Valco Investment S.A., Luxembourg.....	20534
Schreinerei Arnold Becker, S.à r.l., Echternach ..	20499	Waterfront, S.à r.l., Luxembourg .....	20522

**FAN, Société Civile particulière.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

Il résulte d'un acte de cession de parts du 8 octobre 2003 que Madame Michela Grassetto a cédé à Monsieur Giancarlo Grassetto une part de la Société civile particulière FAN.

Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mars 2004.

*Pour la société*

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 mars 2004, réf. LSO-AO02264. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(021869.2//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2004.

**CARA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 59.584.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 10 mars 2004, réf. LSO-AO02166, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mars 2004.

FIDUPAR

Signatures

(021581.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2004.

**ENI ALGERIA LIMITED, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 85.540.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 4 mars 2004, réf. LSO-AO00926, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

*Mandataire*

Signatures

(021483.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2004.

**PELLER & SCHMITZ, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8818 Grevels.

R. C. Diekirch B 94.145.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2002, enregistrés à Diekirch, le 9 mars 2004, réf. DSO-AO00200, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 11 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 11 mars 2004.

Signature.

(900987.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 11 mars 2004.

---

**TECH-AUTO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8832 Rombach-Martelange, 18, route de Bigonville.

R. C. Diekirch B 5.613.

—  
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 17 février 2004, réf. DSO-AN03289, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 11 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 19 février 2004.

LADELUX S.A.

Signature

(900982.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 11 mars 2004.

---

**JADOLUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8832 Rombach-Martelange, 18, route de Bigonville.

R. C. Diekirch B 96.200.

—  
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 20 février 2004, réf. DSO-AN04552, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 11 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 1<sup>er</sup> mars 2004.

LADELUX S.A.

Signature

(900983.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 11 mars 2004.

---

**AQUA PLANNING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8506 Redange-sur-Attert, rue de Niederpallen.

R. C. Diekirch B 94.575.

—  
Le bilan au 30 juin 2003, enregistré à Luxembourg, le 16 février 2004, réf. DSO-AN03258, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 11 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 19 février 2004.

LADELUX S.A.

Signature

(900985.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 11 mars 2004.

---

**SCHREINEREI ARNOLD BECKER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6468 Echternach, 3, rue de la Sûre.

R. C. Diekirch B 93.619.

—  
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Diekirch, le 8 mars 2004, réf. DSO-AO00148, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 11 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 10 mars 2004.

FIDUNORD, S.à r.l.

Signature

(900981.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 11 mars 2004.

---

**FISCAM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9636 Berle, 14, Duerfstrooss.  
R. C. Luxembourg B 48.733.

L'an deux mille quatre, le vingt-quatre février.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

Ont comparu:

1.- Madame Colette Camus, expert-comptable, demeurant à B-5555 Bièvre, 83, rue de Bouillon, (Belgique).

2.- Monsieur Roland Kirsch, fonctionnaire, demeurant à B-6780 Messancy, 1, rue des Déportés, (Belgique).

Tous les deux sont ici représentés par Monsieur Claude Cahen, conseil fiscal, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu de deux procurations sous seing privé lui délivrées.

Les prédites procurations, signées ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée FISCAM, S.à r.l., ayant son siège social à L-8410 Steinfort, 38, route d'Arlon, (R.C.S. Luxembourg section B numéro 48.733), a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 3 août 1994, publié au Mémorial C numéro 517 du 10 décembre 1994,

et que la devise d'expression du capital social de la société a été convertie du franc luxembourgeois en euros par l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 27 mars 2002, publié au Mémorial C numéro 1247 du 27 août 2002.

- Que le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune, entièrement libérées.

- Que les comparants, représentés comme dit ci-avant, sont les seuls et uniques associés actuels de ladite société et qu'ils se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité, sur ordre du jour conforme, la résolution suivante:

*Résolution*

Les associés décident de transférer le siège social de L-8410 Steinfort, 38, route d'Arlon, à L-9636 Berle, 14, Duerfstrooss, et de modifier en conséquence le 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 5 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5. (1<sup>er</sup> alinéa).** Le siège social est établi à Berle.»

*Evaluation des frais*

Tous les frais et honoraires du présent acte incombant à la société sont évalués à la somme de six cent cinquante euros.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, ès qualités, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. Cahen, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 8 mars 2004, vol. 526, fol. 20, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 9 mars 2004.

J. Seckler.

(021698.3/231/42) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2004.

**V.I.C.C. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9252 Diekirch, 6, rue du Kockelberg.  
R. C. Luxembourg B 88.683.

L'an deux mille quatre, le neuf février.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme V.I.C.C. S.A., ayant son siège social à L-2418 Luxembourg, 5, rue de la Reine, R. C. Luxembourg section B numéro 88.683, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 26 juillet 2002, publié au Mémorial C numéro 1483 du 15 octobre 2002,

ayant pour capital social fixé à EUR 31.000,- (trente et un mille Euros), divisé en 62 (soixante-deux) actions d'une valeur nominale de EUR 500,- (cinq cents Euros).

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Bernard Pranzetti, employé privé, demeurant à Lintgen.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Christian Dostert, employé privé, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Wim Robert Jan Vanhoutte, demeurant à Merkssem, (Belgique).

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

1.- Transfert du siège social de L-2418 Luxembourg, 5, rue de la Reine, à L-9252 Diekirch, 6, rue du Kockelberg.

2.- Modification afférente du 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 2 des statuts.

3.- Modification de l'objet social afin d'ajouter un alinéa la teneur suivante:

«3.5. La société a en outre pour objet la prise de participation sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toutes activités et toutes opérations généralement quelconques de rattachant directement ou indirectement à son objet, sans vouloir bénéficier du régime fiscal particulier organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participations financières.»

L'actuel alinéa 3.5. portera dorénavant le numéro 3.6.

4.- Changement du régime actuel de signature et modification afférente de l'article 14 des statuts.

5.- Nomination statutaires.

6.- Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de transférer le siège social statutaire de L-2418 Luxembourg, 5, rue de la Reine, à L-9252 Diekirch, 6, rue du Kockelberg, et de modifier en conséquence le premier alinéa de l'article deux (2) des statuts pour lui donner la teneur suivante:

**«Art. 2. Siège social.**

2.1. Le siège social est établi à Diekirch. Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.»

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de modifier l'objet social afin d'ajouter un alinéa la teneur suivante:

«3.5. La société a en outre pour objet la prise de participation sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toutes activités et toutes opérations généralement quelconques de rattachant directement ou indirectement à son objet, sans vouloir bénéficier du régime fiscal particulier organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participations financières.»

L'actuel alinéa 3.5. portera dorénavant le numéro 3.6.

*Troisième résolution*

L'assemblée décide de modifier le régime actuel de signature des administrateurs de la société afin de donner à l'article quatorze (14) des statuts la teneur suivante:

**«Art. 14. Représentation de la société.**

La société se trouve engagée par la signature individuelle de l'administrateur-délégué, ayant toute capacité pour exercer les activités décrites dans l'objet social ci-avant, conformément aux critères retenus par le Ministère luxembourgeois des Classes Moyennes, ou par la signature conjointe de l'administrateur-délégué et d'un autre administrateur de la société.»

*Quatrième résolution*

L'assemblée révoque les sociétés de droit du Delaware V.I.C.C. 01. INC et V.I.C.C. 02 INC, comme administrateurs de la société, toutes les deux ayant leur siège social à 19958 Lewes, Delaware, 25, Greystone Manor, (Etats-Unis d'Amérique), et leur accorde décharge pleine et entière pour l'exécution de leur mandat.

*Cinquième résolution*

L'assemblée confirme le mandat de Monsieur Wim Robert Jan Vanhoutte, ingénieur-consultant, demeurant à B-2170 Merksem Catershoflaan 19, (Belgique) comme administrateur et administrateur-délégué de la société.

*Sixième résolution*

En remplacement des administrateurs révoqués, l'assemblée nomme:

- Mr Dieter Kundler, comptable, né Schweinfurt, (Allemagne), le 7 octobre 1940, demeurant à L-7565-Mersch, 37, rue Emmanuel Servais;

- La société de droit britannique PATRIJS LTD, avec siège à NW9 9SP Londres, 28-32 Wellington Road, St John's Wood, Suite 205, Wellington Building, inscrite au registre de commerce de Londres sous le numéro 03765878.

Les mandats des administrateurs ainsi nommés prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2008.

*Septième résolution*

L'assemblée révoque la société de droit du Delaware DELAWARE AGENT SERVICES LLC, ayant son siège social à 19958 Lewes, Delaware, 25, Greystone Manor, (Etats-Unis d'Amérique).

*Huitième résolution*

L'assemblée nomme la société anonyme SCHEMSY S.A., avec siège social à L-7557 Mersch, 31, rue Mies, (R. C. Luxembourg section B numéro 94.583), comme nouveau commissaire aux comptes de la société.

Le mandat du commissaire aux comptes ainsi nommé prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2008.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à sept cent cinquante euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passée à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. Dostert, B. Pranzetti, W. R. J. Vanhoutte, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 19 février 2004, vol. 526, fol. 2, case 6. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): G. Schlink.*

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 9 mars 2004.

J. Seckler.

(021701.3/231/106) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2004.

---

**LA FINANCIERE D'INTEGRATION EUROPEENNE S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R. C. Luxembourg B 86.087.

—  
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 8 mars 2004, réf. LSO-AO01778, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mars 2004.

Signature.

(021460.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2004.

---

**LA FINANCIERE D'INTEGRATION EUROPEENNE S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R. C. Luxembourg B 86.087.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de la société tenue de façon extraordinaire en date du 23 février 2004, que:

- le bilan et compte de pertes et profits au 31 décembre 2002 ont été approuvés par l'assemblée générale;
- décharge pleine et entière a été donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2002;

- les mandats d'administrateurs de Eric Vanderkerken, employé privé, ayant comme adresse professionnelle 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, de Patrick Lorenzato, employé privé, ayant comme adresse professionnelle 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg et de Stéphane Biver, employé privé, ayant comme adresse professionnelle 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de Marcel Stephany, expert-comptable, ayant son siège social au 23, Cité Aline Mayrisch, L-7268 Bereldange, ont été renouvelés jusqu'à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice au 31 décembre 2003.

Luxembourg, le 23 février 2004.

Pour extrait conforme

Signature

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 8 mars 2004, réf. LSO-AO01776. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(021469.3/751/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2004.

---

**EUROSKIN LEADER S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-1521 Luxembourg, 134, rue Adolphe Fischer.  
R. C. Luxembourg B 99.445.

## STATUTS

L'an deux mille quatre, le dix-huit février.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

Ont comparu:

1.- La société anonyme FINANCES & TECHNOLOGIES HOLDING S.A., ayant son siège social à L-3378 Livange, Z.I. Centre d'Affaires «Le 2000»,

ici dûment représentée par son administrateur-délégué Madame Brigitte Siret, secrétaire, demeurant professionnellement à L-1521 Luxembourg, 134, rue Adolphe Fischer.

2.- Monsieur David Recroix, directeur commercial, né à Toul, (France), le 2 février 1968, demeurant à F-55140 Vaucouleurs, 4, rue Jeanne d'Arc, (France).

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

### **Titre 1<sup>er</sup>. Dénomination, Siège social, Objet, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de EUROSKIN LEADER S.A.

**Art. 2.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires, d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège à l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet le commerce de gros de cuirs et de peaux.

La société a en outre pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra en outre faire toutes opérations commerciales, industrielles et financières, qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

### **Titre II. Capital, Actions**

**Art. 5.** Le capital social est fixé à trente et un mille Euros (31.000,- EUR) représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trente et un Euros (31,- EUR) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions aux conditions prévues par la loi.

### **Titre III. Administration**

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut dépasser six ans, par l'assemblée générale des actionnaires. Ils sont rééligibles et révocables à tout moment.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

En cas de vacance d'une place d'administrateur pour quelque cause que ce soit, les administrateurs restants désigneront un remplaçant temporaire. Dans ce cas l'assemblée générale procédera à l'élection définitive lors de la première réunion suivante.

**Art. 7.** Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président. Il se réunit sur la convocation du président aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

**Art. 8.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tout acte d'administration et de disposition qui rentre dans l'objet social.

Tout ce qui n'est pas expressément réservé à l'assemblée générale par la loi ou par les statuts est de la compétence du conseil d'administration.

Il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes aux conditions prévues par la loi.

**Art. 9.** La société se trouve engagée par la signature individuelle de l'administrateur-délégué, ayant toute capacité pour exercer les activités décrites dans l'objet social ci-avant, ou par la signature conjointe de l'administrateur-délégué et d'un autre administrateur de la société.

**Art. 10.** Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs choisis dans ou hors son sein, actionnaires ou non.

La première personne à qui sera déléguée la gestion journalière peut être nommée par la première assemblée générale des actionnaires.

**Art. 11.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

#### **Titre IV. Surveillance**

**Art. 12.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat qui ne peut excéder six ans.

#### **Titre V. Assemblée générale**

**Art. 13.** L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social, ou à tout autre endroit indiqué dans les convocations par le conseil d'administration, le troisième jeudi du mois de mai à 11.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

#### **Titre VI. Année sociale, Répartition des bénéfices**

**Art. 14.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 15.** L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devra toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution si, à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve a été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale des actionnaires.

#### **Titre VII. Dissolution - Liquidation**

**Art. 16.** La société peut en tout temps être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'opérera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

#### **Titre VIII. Dispositions générales**

**Art. 17.** Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les parties s'en réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et de leurs lois modificatives.

##### *Dispositions transitoires*

1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2004.

2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2005.

##### *Souscription et libération*

Les actions ont été souscrites et libérées comme suit:

1.- La société anonyme FINANCES & TECHNOLOGIES HOLDING S.A., ayant son siège social à L-3378 Livan-ge, Z.I. Centre d'Affaires «Le 2000», huit cents actions . . . . .	800
2.- Monsieur David Recroix, directeur commercial, demeurant à F-55140 Vaucouleurs, 4, rue Jeanne d'Arc, (France), deux cents actions . . . . .	200
Total: mille actions . . . . .	1.000

Les actions ont été libérées en numéraire à raison de cinquante pour cent (50%) de sorte que la somme de quinze mille cinq cents Euros (15.500,- EUR) est à la disposition de la société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

##### *Constatation*

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

##### *Evaluation des frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ mille trois cent cinquante euros.



*Réunion en Assemblée générale extraordinaire*

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, déclarant se réunir à l'instant en assemblée générale extraordinaire, prennent à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois est celui des commissaires à un:

2.- Sont nommés administrateurs pour six ans:

a) Monsieur David Recroix, directeur commercial, né à Toul, (France), le 2 février 1968, demeurant à F-55140 Vaucouleurs, 4, rue Jeanne d'Arc, (France);

b) Monsieur Joël Hartnagel, employé privé, né à Saint Avold, (France), le 23 novembre 1966, demeurant à B-3150 Haacht, Walemhoefweg 2, (Belgique);

c) La société anonyme FINANCES & TECHNOLOGIES HOLDING S.A., ayant son siège social à L-3378 Livange, Z.I. Centre d'Affaires «Le 2000», (R. C. Luxembourg section B numéro 88.188).

3.- Est nommé commissaire aux comptes pour une durée de six ans:

Monsieur Pascal Bonnet, administrateur de sociétés, né à Metz (France), le 4 juillet 1964, demeurant professionnellement à L-1521 Luxembourg, 134, rue Adolphe Fischer.

4.- Les mandats des administrateurs et commissaire aux comptes expireront à l'assemblée générale de l'année 2009.

5.- Le siège social de la société est fixé à L-1521 Luxembourg, 134, rue Adolphe Fischer.

6.- Faisant usage de la faculté offerte par l'article dix (10) des statuts, l'assemblée nomme en qualité de premier administrateur-délégué de la société Monsieur David Recroix, préqualifié, lequel pourra engager la société sous sa seule signature, dans le cadre de la gestion journalière dans son sens le plus large, y compris toutes opérations bancaires.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: B. Siret, D. Recroix, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 3 mars 2004, vol. 526, fol. 14, case 5. – Reçu 310 euros.

*Le Receveur (signé): G. Schlink.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 8 mars 2004.

J. Seckler.

(021808.3/231/147) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2004.

**SCI LIBERTE, Société Civile Immobilière.**

Siège social: L-1618 Luxembourg, 49, rue des Gaulois.

R. C. Luxembourg E 138.

Par la présente les associés de la SCI LIBERTE ont transféré le siège social:

ancienne adresse: 82, avenue Victor Hugo L-1750 Luxembourg,

nouvelle adresse: 49, rue des Gaulois L-1618 Luxembourg

Luxembourg, le 25 novembre 2003.

Signature

*Gérant de la SCI LIBERTE*

Enregistré à Luxembourg, le 11 mars 2004, réf. LSO-AO02435. – Reçu 89 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(021742.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2004.

**SCI LIBERTE, Société Civile Immobilière.**

Siège social: L-1618 Luxembourg, 49, rue des Gaulois.

R. C. Luxembourg E 138.

*Acte de cession d'actions*

Le soussigné FIDUCIAIRE MG CONSULTING S.A. (le cédant), demeurant à L-1750 Luxembourg, 82, avenue Victor Hugo, cède 100 actions de la société SCI LIBERTE, Société civile immobilière, dont le siège social est à Luxembourg à M. et Mme Georges Bauler (cessionnaire), demeurant à L-1618 Luxembourg, 49, rue des Gaulois, au prix symbolique de 1,00 EUR (un Euro).

Pour valeur reçue et reconnaît qu'à partir de ce jour il n'a plus de droit, titre ou intérêt dans les actions ainsi cédées.

Luxembourg, le 25 novembre 2003.

Signature

*Le cédant*

Enregistré à Luxembourg, le 11 mars 2004. – Reçu 89 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(021744.2/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2004.

**SANTAMINTUGNA HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 99.444.

—  
STATUTS

L'an deux mille quatre, le dix-huit février.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

Ont comparu:

1.- La société de droit panaméen BESTON ENTERPRISES INC. ayant son siège social à Panama, Calle Aquilino de la Guardia, N° 8, (République du Panama).

2.- La société de droit des Iles Vierges Britanniques BYNEX INTERNATIONAL LTD., ayant son siège social à Tortola, Road Town, Vanterpool Plaza, 2nd Floor, Wickhams Cay I, (Iles Vierges Britanniques).

Toutes les deux ici sont représentées par Madame Heike Heinz, employée privée, demeurant professionnellement à L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll, en vertu de deux procurations sous seing privé lui délivrées.

Lesquelles procurations après avoir été signées ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Laquelle mandataire, ès qualités qu'elle agit, a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme à constituer:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par la présente une société anonyme sous la dénomination de SANTAMINTUGNA HOLDING S.A.

**Art. 2.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

**Art. 3.** La durée de la société est illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société n'exercera pas directement une activité industrielle et ne tiendra aucun établissement commercial ouvert au public.

La société peut cependant participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, et leur prêter tous concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou toutes autres manières.

La société peut emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet, en restant toutefois dans les limites tracées par la loi du 31 juillet 1929 concernant les sociétés holding et par l'article 209 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par quinze mille cinq cents (15.500) actions d'une valeur nominale de deux euros (2,- EUR) chacune.

**Art. 6.** Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi de 1915.

**Art. 7.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 8.** Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopieur ou courrier électronique, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télécopieur ou courrier électronique.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante. Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

Il peut leur confier tout ou partie de l'administration courante de la société, de la direction technique ou commerciale de celle-ci.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil.

**Art. 9.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

**Art. 10.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

**Art. 11.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 3<sup>ème</sup> mardi du mois d'avril à 15.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 12.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que, pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix, sauf les restrictions imposées par la loi.

**Art. 13.** L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

**Art. 14.** Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi de 1915 le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

**Art. 15.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2004.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2005.

#### *Souscription et libération*

Les comparants précités ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

1.- La société de droit panaméen BESTON ENTERPRISES INC., ayant son siège social à Panama, Calle Aquilino de la Guardia, N° 8, (République du Panama), sept mille sept cent cinquante actions .....	7.750
2.- La société de droit des Iles Vierges Britanniques BYNEX INTERNATIONAL LTD., ayant son siège social à Tortola, Road Town, Vanterpool Plaza, 2nd Floor, Wickhams Cay I, (Iles Vierges Britanniques), sept mille sept cent cinquante actions .....	7.750
Total: quinze mille cinq cents actions .....	15.500

Toutes les actions ont été entièrement libérées en numéraire de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) est à la disposition de la société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

#### *Déclaration*

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élèvent approximativement à la somme de mille trois cent cinquante euros.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois, et celui des commissaires aux comptes à un.
- 2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
  - a) Monsieur Marc Muller, expert comptable, né à Luxembourg, le 21 août 1951, demeurant professionnellement à L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll;

b) Madame Pascale Loewen, employée privée, née à Luxembourg, le 19 septembre 1965, demeurant professionnellement à L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll;

c) Monsieur Jean-Marc Faber, expert-comptable, né à Luxembourg, le 7 avril 1966, demeurant professionnellement à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

3) Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:

La société anonyme KLOPP & BOUR CONSEILS S.A., avec siège social à L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll, (R. C. Luxembourg section B numéro 95.849).

4) Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2009.

5) Le siège social est établi à L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

6) Le conseil d'administration est autorisé à nommer un ou plusieurs de ses membres aux fonctions d'administrateur-délégué.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire, ès qualités, connue du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: H. Heinz, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 3 mars 2004, vol. 526, fol. 14, case 6. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 8 mars 2004.

J. Seckler.

(021805.3/231/142) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2004.

**DALIAIR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: 12.500,- EUR.**

Registered office: L-1724 Luxembourg, 31-33, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 99.347.

—  
STATUTES

In the year two thousand four, on the third day of February.

Before Us, Maître Jacques Delvaux, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

APAX EUROPE V GP CO LIMITED, registered under n° 37,623 with the Guernsey company registry, having its registered office at 13-15 Victoria Road, St Peter Port, Guernsey, GY1 3ZD, PO Box 431, Channel Islands, in its capacity of general partner of APAX EUROPE V GP LP, acting on behalf of APAX EUROPE V-A LP, a company registered under the laws of Delaware, USA, having its registered office at CSC Wilmington Suite, Suite 400 2711, Centreville Road, Willmington, DE19808,

hereby represented by Edward Hyslop, solicitor, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy dated February 2nd, 2004.

The said proxy, signed *ne varietur* by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company («société à responsabilité limitée»), which is hereby incorporated:

**Art. 1. Corporate Form.**

There is formed a private limited liability company («société à responsabilité limitée») which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the «Law»), as well as by the articles of association (hereafter the «Articles»), which specify in the articles 6.1, 6.2, 6.5, 8 and 11.2 the exceptional rules applying to one member company.

**Art. 2. Corporate Object.**

The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships.

The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds, without a public offer, which may be convertible and to the issuance of debentures.

In a general fashion the Company may grant assistance to affiliated or group companies as well as to any other entity that is or will be investing in affiliated or group companies and to any other entity it is interested in, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

The Company may further carry out any commercial, industrial or financial operations, as well as any transactions on real estate or on movable property.

The Company is a corporate taxpayer subject to common tax law and does not fall in the scope of the holding company law of 31st July 1929.

**Art. 3. Duration.**

The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 4. Denomination.**

The Company will have the denomination DALIAIR, S.à r.l.

**Art. 5. Registered Office.**

The registered office is established in Luxembourg City.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

**Art. 6. Share Capital - Shares.****6.1 - Subscribed and authorised share capital**

The Company's corporate capital is fixed at 12,500.- EUR (twelve thousand five hundred Euro) represented by 500 (five hundred) shares («parts sociales») of 25.- Euro (twenty-five Euro) each, all fully subscribed and entirely paid up.

At the moment and as long as all the shares are held by only one shareholder, the Company is a one man company («société unipersonnelle») in the meaning of Article 179 (2) of the Law; In this contingency Articles 200-1 and 200-2, among others, will apply, this entailing that each decision of the sole shareholder and each contract concluded between him and the Company represented by him shall have to be established in writing.

**6.2 - Modification of share capital**

The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the general shareholders' meeting, in accordance with Article 8 of these Articles and within the limits provided for by Article 199 of the Law.

**6.3 - Profit participation**

Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits in direct proportion to the number of shares in existence.

**6.4 - Indivisibility of shares**

Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

**6.5 - Transfer of shares**

In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred in compliance with the requirements of Article 189 and 190 of the Law.

Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless shareholders representing at least three-quarters of the corporate share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Transfers of shares must be recorded by a notarial or private deed. Transfers shall not be valid vis-à-vis the Company or third parties until they shall have been notified to the Company or accepted by it in accordance with the provisions of Article 1690 of the Civil Code.

**6.6 - Registration of shares**

All shares are in registered form, in the name of a specific person, and recorded in the shareholders' register in accordance with Article 185 of the Law.

**Art. 7. Management.****7.1 - Appointment and removal**

The Company is managed by one or more managers. The manager(s) need not to be shareholder(s).

If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers.

The manager(s) is/are appointed by the general meeting of shareholders and may be revoked ad nutum by the same.

**7.2 - Powers**

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

**7.3 - Representation and signatory power**

Subject to the provisions of Article 7.3 §2 below, in dealing with third parties as well as in justice, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects.

The Company shall be bound by the sole signature of its sole manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of two managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

**7.4 - Chairman, vice-chairman, secretary, procedures**

The board of managers may choose among its members a chairman and a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meeting of the board of directors and of the shareholders.

The resolutions of the board of managers shall be recorded in the minutes, to be signed by the chairman and the secretary, or by a notary public, and recorded in the corporate book.

Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, by the secretary or by any manager.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at the meeting of the board of managers.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meetings. Such approval may be in a single or in several separate documents.

Any and all managers may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

#### 7.5 - Liability of managers

The manager(s) assume(s), by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

### **Art. 8. General Shareholders' Meeting.**

The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares he owns. Each shareholder shall dispose of a number of votes equal to the number of shares held by him. Collective decisions are only validly taken insofar as shareholders owning more than half of the share capital adopt them.

However, resolutions to alter the Articles, except in case of a change of nationality, which requires a unanimous vote, may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

The holding of general shareholders' meetings shall not be mandatory where the number of members does not exceed twenty-five (25). In such case, each member shall receive the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and shall give his vote in writing.

### **Art. 9. Annual General Shareholders' Meeting.**

Where the number of shareholders exceeds twenty-five, an annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with Article 196 of the Law at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the 15th of the month June, at 3 pm. If such day is not a bank business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the board of managers, exceptional circumstances so require.

### **Art. 10. Audit.**

Where the number of shareholders exceeds twenty-five, the operations of the Company shall be supervised by one or more statutory auditors in accordance with Article 200 of the Law who need not to be shareholder. If there is more than one statutory auditor, the statutory auditors shall act as a collegium and form the board of auditors.

### **Art. 11. Fiscal Year - Annual Accounts.**

#### 11.1 - Fiscal year

The Company's fiscal year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December, with the exception of the first year, which shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31st of December 2004.

#### 11.2 - Annual accounts

Each year, the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory, including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, as well as the balance sheet and the profit and loss account in which the necessary depreciation charges must be made.

Each shareholder, either personally or through an appointed agent, may inspect, at the Company's registered office, the above inventory, balance sheet, profit and loss accounts and, as the case may be, the report of the statutory auditor(s) set-up in accordance with Article 200.

### **Art. 12. Distribution of Profits.**

The gross profit of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit.

An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company shall be allocated to a statutory reserve, until and as long as this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

### **Art. 13. Dissolution - Liquidation.**

The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Except in the case of dissolution by court order, the dissolution of the Company may take place only pursuant to a decision adopted by the general meeting of shareholders in accordance with the conditions laid down for amendments to the Articles. At the time of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

**Art. 14. Reference to the Law.**

Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

*Subscription*

The articles of association having thus been established, the parties appearing declare to subscribe the entire share capital as follows:

Subscribers	Number of shares	Subscribed amount (in EUR)	% of share capital	Paid-up capital
APAX EUROPE V GP CO LIMITED registered under n° 37.623 with the Guernsey company registry, having its registered office at 13-15 Victoria Road, St Peter Port, Guernsey GY1 3ZD, PO Box 431, Channel Islands, in its capacity of general partner of APAX EUROPE V GP LP, acting on behalf of APAX EUROPE V-A, LP. . . . .				
Total: . . . . .	500	12,500	100%	100%

All the shares have been paid-up to the extent of one hundred percent (100%) by payment in cash, so that the amount of twelve thousand and five hundred Euro (12,500.- EUR) is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

*Estimate of Costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately EUR 1,650.-.

*Resolutions of the Shareholder(s)*

1. The Company will be administered by two managers:

Mr Stef Oostvogels, attorney-at-law, born on April 21, 1962, in Brussels (B), residing at L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey;

Mr Stéphane Hadet, attorney-at-law, born on May 25, 1968, in Nancy (F), residing at L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

2. The registered office of the Company shall be established at L-1724 Luxembourg, 31-33, boulevard du Prince Henri.

*Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English version and the French translation, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, which signed together with the notary the present deed.

**Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille quatre, le trois février.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

APAX EUROPE V GP CO LIMITED, inscrite au registre de commerce de Guernsey sous le numéro 37.623, ayant son siège social au 13-15 Victoria Road, St Peter Port, Guernsey, GY1 3ZD, PO Box 431, Channel Islands, en sa qualité de «General Partner» de APAX EUROPE V GP LP, agissant pour le compte de APAX EUROPE V-B, LP inscrite en Angleterre sous le numéro LP7357 et ayant son activité principale à 13.-15 Victoria Road, St Peter Port, Guernsey, GY 1 3ZD, APAX EUROPE V-A LP, enregistrée à Delaware aux Etats Unis, ayant son siège sociale à CSC Wilmington, Suite 400, 2711 Centreville Road, Willmington, DE19808,

ici représentée par M. Edward Hyslop, avocat, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 2 février 2004,

laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme sociale.**

Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives (ci-après «la Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «la Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après «les Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 6.1, 6.2, 6.5, 8 et 11.2, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

**Art. 2. Objet social.**

L'objet de la Société est la prise de participations, sous quelques formes que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition par l'achat, la souscription ou de toute autre manière, ainsi que le transfert par vente,

échange ou autre, d'actions, d'obligations, de reconnaissances de dettes, notes ou autres titres de quelque forme que ce soit, et la propriété, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La société peut en outre prendre des participations dans des sociétés de personnes.

La Société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations qui pourront être convertibles (à condition que celle-ci ne soit pas publique) et à l'émission de reconnaissances de dettes.

D'une façon générale, elle peut accorder une assistance aux sociétés affiliées ou aux sociétés du groupe ainsi qu'à toute autre entité qui investit ou qui investira dans des sociétés affiliées ou des sociétés du groupe et à toute autre entité à laquelle elle s'intéresse, prendre toutes mesures de contrôle et de supervision et accomplir toute opération qui pourrait être utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

La Société pourra en outre effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière, ainsi que toute transaction sur des biens mobiliers ou immobiliers.

La Société est assujettie à l'imposition de droit commun et n'entre donc pas dans la sphère de la loi sur les sociétés holding du 31 juillet 1929.

### **Art. 3. Durée.**

La Société est constituée pour une durée illimitée.

### **Art. 4. Dénomination.**

La Société aura la dénomination: DALIAIR, S.à r.l.

### **Art. 5. Siège social.**

Le siège social est établi à Luxembourg-ville.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être transférée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

### **Art. 6. Capital social - Parts sociales.**

#### **6.1 - Capital souscrit et libéré**

Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR), toutes entièrement souscrites et libérées.

A partir du moment et aussi longtemps que toutes les parts sociales sont détenues par un seul associé, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la Loi; Dans la mesure où les articles 200-1 et 200-2 de la Loi trouvent à s'appliquer, chaque décision de l'associé unique et chaque contrat conclu entre lui et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit.

#### **6.2 - Modification du capital social**

Le capital social souscrit peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés conformément à l'article 8 des présents Statuts et dans les limites prévues à l'article 199 de la Loi.

#### **6.3 - Participation aux profits**

Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

#### **6.4 - Indivisibilité des actions**

Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

#### **6.5 - Transfert de parts sociales**

Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales ne sont transmissibles que sous réserve du respect des dispositions prévues aux articles 189 et 190 de la Loi.

Les parts sociales ne peuvent être transmises inter vivos à des tiers non-associés qu'après approbation préalable en assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social.

Le transfert de parts sociales doit s'effectuer par un acte notarié ou un acte sous seing privé. Le transfert ne peut être opposable à l'égard de la Société ou des tiers qu'à partir du moment de sa notification à la Société ou de son acceptation sur base des dispositions de l'article 1690 du Code Civil.

#### **6.6 - Enregistrement de parts**

Toutes les parts sociales sont nominatives, au nom d'une personne déterminée et sont inscrites sur le Registre des Actionnaires conformément à l'article 185 de la Loi.

### **Art. 7. Management.**

#### **7.1 - Nomination et révocation**

La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) n'est/ne sont pas nécessairement associé(s).

Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) par l'assemblée générale des associés et est/sont révocable(s) ad nutum.

#### **7.2 - Pouvoirs**

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale des associés relèvent de la compétence du gérant ou en cas de pluralité de gérants de la compétence du conseil de gérance.



### 7.3 - Représentation et signature autorisée

Dans les rapports avec les tiers et avec la justice, chaque gérant aura tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social sous réserve du respect des termes de l'alinéa 2 du présent article 7.3 ci-dessous.

En cas de gérant unique, la Société peut être engagée par la seule signature du gérant, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

Le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera les responsabilités du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

### 7.4 - Président, vice-président, secrétaire, procédures

Le conseil de gérance peut choisir parmi ses membres un président et un vice-président. Il peut aussi désigner un secrétaire, gérant ou non, qui sera chargé de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des assemblées générales des associés.

Les résolutions du conseil de gérance seront constatées par des procès-verbaux, qui sont signés par le président et le secrétaire ou par un notaire et seront déposées dans les livres de la Société.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourraient être produits en justice ou autrement seront signés par le président, le secrétaire ou par un gérant.

Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la majorité des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil de gérance par «conference call» via téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

### 7.5 - Responsabilité des gérants

Le(s) gérant(s) ne contracte(nt) en raison de sa/leur fonction(s), aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

## **Art. 8. Assemblée générale des associés.**

L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède un droit de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts, sauf en cas de changement de nationalité de la Société et pour lequel un vote à l'unanimité des associés est exigé, ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

La tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, quand le nombre des associés n'est pas supérieur à vingt-cinq (25). Dans ce cas, chaque associé recevra le texte des résolutions ou décisions à prendre expressément formulées et émettra son vote par écrit.

## **Art. 9. Assemblée générale annuelle des associés.**

Si le nombre des associés est supérieur à vingt-cinq, une assemblée générale des associés doit être tenue, conformément à l'article 196 de la Loi, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg tel que précisé dans la convocation de l'assemblée, le 15 du mois de juin, à 15.00 heures. Si ce jour devait être un jour non ouvrable à Luxembourg, l'assemblée générale devrait se tenir le jour ouvrable suivant. L'assemblée générale pourra se tenir à l'étranger, si de l'avis unanime et définitif des gérants, des circonstances exceptionnelles le requièrent.

## **Art. 10. Vérification des comptes.**

Si le nombre des associés est supérieur à vingt-cinq, les opérations de la Société sont contrôlés par un ou plusieurs commissaires aux comptes conformément à l'article 200 de la Loi, lequel ne requiert pas qu'il(s) soi(en)t associé(s). S'il y a plus d'un commissaire, les commissaires aux comptes doivent agir en collège et former le conseil de commissaires aux comptes.

## **Art. 11. Exercice social - Comptes annuels.**

### 11.1 - L'exercice social

L'année sociale commence le premier janvier se termine le 31 décembre, à l'exception de la première année qui débutera à la date de constitution et se terminera le 31 décembre 2004.

### 11.2 - Les comptes annuels

Chaque année, le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire (indiquant toutes les valeurs des actifs et des passifs de la Société) ainsi que le bilan, le compte de pertes et profits, lesquels apporteront les renseignements relatifs aux charges résultant des amortissements nécessaires.

Chaque associé pourra personnellement ou par le biais d'un agent nommé à cet effet, examiner, au siège social de la Société, l'inventaire susmentionné, le bilan, le compte de pertes et profits et le cas échéant le rapport du ou des commissaires constitué conformément à l'article 200 de la Loi.

**Art. 12. Distribution des profits.**

Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à, et aussi longtemps que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion de leur participation dans le capital de la Société.

**Art. 13. Dissolution - Liquidation.**

La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Sauf dans le cas d'une dissolution par décision judiciaire, la dissolution de la Société ne peut se faire que sur décision adoptée par l'assemblée générale dans les conditions exigées pour la modification des Statuts. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunération.

**Art. 14. Référence à la loi.**

Pour tous les points non expressément prévus aux présents Statuts, le ou les associé(s) s'en réfèrent aux dispositions de la Loi.

*Souscription*

Les statuts ainsi établis, les parties qui ont comparu déclarent souscrire le capital comme suit:

Souscripteurs	Nombre de parts sociales	Montant souscrit (en EUR)	% de capital social	Capital libéré
APAX EUROPE V GP Co LIMITED, inscrite au registre de commerce de Guernsey sous le numéro 37.623, ayant son siège social au 13-15 Victoria Road, St Peter Port, Guernsey, GY1 3ZD, PO Box 431, Channel Islands, en sa qualité de «General Partner» de APAX EUROPE V GP LP, agissant pour le compte de APAX EUROPE V-A, LP. . . . .	500	12.500	100%	100%
Total: . . . . .	500	12.500	100%	100%

Toutes les parts ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que le montant de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant.

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution sont estimés à environ EUR 1.650,-.

*Résolution des/de (l)'associé(s)*

1. La Société est administrée par deux gérants, savoir:

M. Stef Oostvogels, avocat, né le 21 avril 1962 à Bruxelles (B), demeurant à L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey;

M. Stéphane Hadet, avocat, né le 25 mai 1968 à F-Nancy, demeurant à L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey

2. Le siège social de la Société est établi à L-1724 Luxembourg, 31-33 boulevard du Prince Henri.

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, constate que le comparant a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une traduction française. A la requête dudit comparant, en cas de divergence entre le texte anglais et la traduction française, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: E. Hyslop, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 9 février 2004, vol. 20CS, fol. 33, case 12.- Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 février 2004.

J. Delvaux.

(020882.3/208/413) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2004.

**GOLDEN BIRD S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-1274 Howald, 1, rue des Bruyères.  
R. C. Luxembourg B 99.456.

## STATUTS

L'an deux mille quatre, le dix-neuf février.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1.- Madame Chantal Bridier, chef d'entreprise, demeurant à F-33123 Le Verdon-sur-Mer, 18, rue Ausone (France);

2.- Monsieur Nicolas Gladu, employé privé, demeurant à F-75015 Paris, 85, rue de la Croix Nivert (France);

3.- Monsieur Jean-Jacques Zabee, administrateur de sociétés, demeurant à F-57420 Orny, 1, rue du Stade (France).

Tous les trois sont ici représentés par Monsieur Alain Thill, employé privé, demeurant à L-6410 Echternach, 11, Impasse Alferweiher, en vertu de trois procurations sous seing privé lui délivrées.

Lesdites procurations, signées ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de GOLDEN BIRD S.A.

**Art. 2.** La société est constituée pour une durée illimitée.

La société peut être dissoute à tout moment par décision des actionnaires délibérant aux conditions requises pour une modification statutaire.

**Art. 3.** Le siège de la société est établi à Howald.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feraient obstacle à l'activité normale de la société à son siège ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg et même à l'étranger, et ce jusqu'à la disparition desdits événements.

**Art. 4.** La société a pour objet l'import-export de machines à impression numérique.

La société a accessoirement pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'acquisition par achat ou de toute autre manière, aussi bien que le transfert par vente, échange ou autrement de titres de toutes sortes, l'emprunt, l'avance de fonds sur prêts ainsi que la gestion et le développement de ses participations. La société pourra participer à la création et au développement de toute société ou entreprise et pourra leur accorder toute assistance.

D'une manière générale, elle pourra prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et exécuter toutes opérations qu'elle jugera utiles pour l'accomplissement et le développement de son objet, sans vouloir bénéficier de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

**Art. 5.** Le capital souscrit de la société est fixé à trente et un mille Euro (31.000,- EUR), représenté par mille actions (1.000) actions, chacune d'une valeur nominale de trente et un Euro (31,- EUR).

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut, dans la mesure où, et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs seront nommés par l'assemblée générale annuelle pour une durée qui ne peut dépasser six ans. Ils sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale.

En cas de vacance du poste d'un administrateur nommé par l'assemblée générale pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Le conseil d'administration peut élire parmi ses membres un président. Le premier président peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires. En cas d'empêchement du président, il sera remplacé par l'administrateur élu à cette fin parmi les membres présents à la réunion.

Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président ou de deux administrateurs.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Toute décision du conseil d'administration est prise à la majorité simple. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote par voie circulaire.

Ils peuvent émettre leur vote par lettre, télécopieur, télégramme ou télex, les trois derniers étant à confirmer par écrit.

Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration sont signés par tous les membres présents aux séances.

Des extraits seront certifiés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs.

**Art. 7.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'as-

semblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, actionnaires ou non-actionnaires.

La ou les deux première(s) personne(s) à qui sera déléguée la gestion journalière peut (peuvent) être nommée(s) par la première assemblée générale des actionnaires.

La société se trouve valablement engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances et pour toutes opérations par la signature obligatoire et incontournable de l'administrateur-délégué de la société ou par la signature conjointe de l'administrateur-délégué et d'un autre administrateur de la société.

**Art. 8.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un membre du conseil ou la personne déléguée par le conseil.

**Art. 9.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'exédant pas six années.

**Art. 10.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

**Art. 11.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le premier mercredi du mois de juin à 10.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 12.** L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

**Art. 13.** Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

#### *Dispositions transitoires*

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2004.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2005.

#### *Souscription*

Le capital social a été souscrit comme suit:

1.- Madame Chantal Bridier, préqualifiée, huit cent quatre-vingt-dix actions. ....	890
2.- Monsieur Nicolas Gladu, préqualifié, cent actions . . . . .	100
3.- Monsieur Jean-Jacques Zabee, préqualifié, dix actions . . . . .	<u>10</u>
Total: mille actions . . . . .	1.000

Toutes ces actions ont été libérées intégralement en numéraire, de sorte que la somme de trente et un mille Euro (31.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

#### *Déclaration - Evaluation - Frais*

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié les conditions prévues par l'article vingt-six de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ultérieurement et en constate expressément l'accomplissement.

Le montant, au moins approximatif, des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué approximativement à la somme de mille trois cents euro.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit, se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2.- Ont été appelés aux fonctions d'administrateur:
  - a) Madame Chantal Bridier, chef d'entreprise, née le 25 juin 1949 à Niort (France), demeurant à F-33123 Le Verdon-sur-Mer, 18, rue Ausone (France);
  - b) Monsieur Nicolas Gladu, employé privé, né le 22 mars 1971 à Paris (France), demeurant à F-75015 Paris, 85, rue de la Croix Nivert (France);
  - c) Monsieur Jean-Jacques Zabee, administrateur de sociétés, né le 19 septembre 1949 à Etain (France), demeurant à F-57420 Orny, 1, rue du Stade (France).
- 3.- A été appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:
 

Monsieur Richard Gauthrot, réviseur d'entreprises, né le 14 novembre 1960 à Nancy (France), demeurant à F-57100 Thionville, 13, rue de Castelnaud.

4.- Le siège de la société est établi à L-1274 Howald, 1, rue des Bruyères.

5.- La durée du mandat des administrateurs et du commissaire été a fixée à six ans.

6.- Est appelé aux fonctions d'administrateur-délégué à la gestion journalière des affaires de la société:

Monsieur Jean-Jacques Zabee, préqualifié.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. Bridier, N. Gladu, J.-J. Zabee, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 5 mars 2004, vol. 526, fol. 18, case 7. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 10 mars 2004.

J. Seckler.

(021879.3/231/136) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2004.

---

**BAGO HOLDING, Société Anonyme.**

Siège social: L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim.

R. C. Luxembourg B 40.897.

Le bilan au 30 septembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 8 mars 2004, réf. LSO-AO01572, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(021735.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2004.

---

**BAGO HOLDING, Société Anonyme.**

Siège social: L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim.

R. C. Luxembourg B 40.897.

Il résulte d'une décision prise lors de l'assemblée générale ordinaire du 3 mai 2001 que les mandats des administrateurs Mme M.P. Van Waelem, Mme L. Zenners et FIDIGA S.A. se terminent lors de l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2006.

Il résulte d'une décision prise lors de l'assemblée générale ordinaire du 12 avril 2002 que le mandat du commissaire aux comptes, S.R.E. REVISION, SOCIETE DE REVISION CHARLES ENSCH S.A., avec siège social à Bertrange se termine lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur l'exercice 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 8 mars 2004, réf. LSO-AO01579. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(021733.3/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2004.

---

**SEPRO SHIPPING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5450 Stadtbredimus, 3, Lauthegaass.

R. C. Luxembourg B 71.683.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 19 février 2004, réf. LSO-AN04160, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mars 2004.

Signature.

(021769.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2004.

---

**SEPRO SHIPPING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5450 Stadtbredimus, 3, Lauthegaass.

R. C. Luxembourg B 71.683.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 19 février 2004, réf. LSO-AN04162, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mars 2004.

Signature.

(021771.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2004.

---

**SEPRO SHIPPING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5450 Stadtbredimus, 3, Lauthegaass.  
R. C. Luxembourg B 71.683.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 19 février 2004, réf. LSO-AN04164, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mars 2004.

Signature.

(021773.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2004.

---

**SEPRO SHIPPING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5450 Stadtbredimus, 3, Lauthegaass.  
R. C. Luxembourg B 71.683.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 19 février 2004, réf. LSO-AN04166, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mars 2004.

Signature.

(021774.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2004.

---

**CDO MASTER INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 70, Côte d'Eich.  
R. C. Luxembourg B 83.515.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 8 mars 2004, réf. LSO-AO01782, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mars 2004.

Signature..

(021458.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2004.

---

**CDO MASTER INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 70, Côte d'Eich.  
R. C. Luxembourg B 83.515.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de la société tenue en date du 26 février 2004 que:  
- les bilan et compte de pertes et profits au 31 décembre 2002 ont été approuvés par l'assemblée générale;  
- décharge pleine et entière a été donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2002.

Luxembourg, le 26 janvier 2004.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 8 mars 2004, réf. LSO-AO01780. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(021454.2//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2004.

---

**KATRINEBERG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: 612.750,- EUR.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 78.936.

Par résolution datée du 5 février 2004, les actionnaires de la société KATRINEBERG, S.à r.l. ont accepté la démission de Monsieur Bruce Roe de son poste de gérant avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2004.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 4 mars 2004, réf. LSO-AO00963. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(021289.3/581/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2004.

---

**PINKY PIGS TRIKER CLUB, A.s.b.l. - LUXEMBOURG, Association sans but lucratif.**

Siège social: L-4446 Belvaux, 6, rue de France, Café des Sports «Beim Monique».

R. C. Luxembourg F433.

—  
STATUTS

*Nom de l'association*

L'association est dénommée PINKY PIGS TRIKER CLUB, A.s.b.l. - LUXEMBOURG.

*Objet social de l'association*

Elle a pour but de regrouper les Trikers du Grand-Duché de Luxembourg, de former un lien de convivialité entre les Trikers et de les assister dans leur activité de Triker.

*Activités de l'association*

L'association peut effectuer toutes les opérations mobilières, immobilières et financières qui entrent dans l'objet social ou qui en favorisent le développement.

Les signatures conjointes de deux membres du comité, dont l'une doit être celle du président ou celle d'un remplaçant désigné par le comité, engagent valablement l'association à l'égard des tiers.

*Durée de l'association*

Sa durée est illimitée.

*Dissolution de l'association*

La dissolution de l'association ne pourra être votée qu'à la majorité de 2/3 des voix et à la condition que 2/3 des membres soient présents.

En cas de dissolution de l'association, ses effets devront être versés à: LAR. LUXEMBURG AIR RESCUE.

*Membres de l'association*

**Adhésion**

Toute personne intéressée, Triker ou seulement idéaliste, peut devenir membre de cette association.

Les demandes d'adhésion sont à adresser par écrit ou par simple demande verbale à n'importe quel membre du conseil d'administration, dénommé aussi «comité». L'adhésion sera décidée par le comité, par scrutin secret ou par acclamation.

**Exclusion**

Pourront être exclus par le comité, les membres:

- ayant refusé de payer la cotisation au plus tard 3 (trois) mois après l'échéance.
- qui contreviennent aux statuts, décisions, règlements de l'association.
- qui font preuve d'inconduite notoire.
- qui portent atteinte à l'honorabilité de l'association.

Cette décision d'exclusion devra être confirmée par l'assemblée générale qui statuera à la majorité de 2/3 des membres présents, et cela, au plus tard lors de la prochaine assemblée générale annuelle.

Le membre à exclure qui désire faire valoir des moyens de défense devra être entendu par l'assemblée générale.

*Composition du Comité (conseil d'administration)*

L'association est administrée par le conseil d'administration, aussi dit «comité».

Celui-ci comprend:

- 1 (un) président,
- 1 (un) vice-président,
- 1 (un) secrétaire,
- 1 (un) trésorier,

et au maximum 6 (six) assesseurs.

Les membres du comité sont élus pour une durée de 2 (deux) ans.

Lors de l'assemblée générale ordinaire, qui aura lieu tous les ans, durant le premier trimestre, la moitié du comité devra être renouvelée.

Les membres sortants sont rééligibles.

L'élection d'un membre du comité est décidée par la majorité absolue des voix.

Les membres du comité, absents à 3 (trois) séances consécutives, sans excuses valables, sont considérés comme démissionnaires.

*Assemblée générale*

L'assemblée générale désigne les membres du comité, qui s'attribueront entre eux les fonctions qu'ils jugeront nécessaires.

Les décisions de l'assemblée générales sont prises à la majorité des voix, quel que soit le nombre de membres présents.

Tout membre de l'association ne dispose que d'une seule voix.

En cas d'égalité des voix, celle du président emporte la décision.

L'assemblée générale ordinaire annuelle désigne 3 (trois) réviseurs de caisse pour rapporter sur les opérations et la situation de la caisse, dont l'assemblée accordera décharge.

En dehors de l'assemblée générale ordinaire, des assemblées générales extraordinaires doivent être convoquées, chaque fois que les intérêts de l'association l'exigent.

Elles peuvent également être convoquées à la demande de 10 (dix) membres. Cette demande est à formuler par écrit et doit être adressée au comité, 15 (quinze) jours avant la date demandée, avec indication précise de l'ordre du jour déterminant cette assemblée. Tous les débats feront l'objet d'un procès-verbal dont il sera donné lecture dans la prochaine assemblée afin d'adoption.

#### Divers

Tous les cas non prévus par les présents statuts et toutes les modifications sont tranchées par le comité. Toutefois, ils devront être ratifiés par l'assemblée générale suivante, à la majorité des membres présents.

L'année sociale commence le premier janvier et se termine le dernier de décembre de chaque année.

Le prix de la cotisation annuelle est fixé à 10,- Euros (dix) par membre.

Belvaux, le 2 février 2004.

*Pour le comité*

A. Philippe

Enregistré à Luxembourg, le 3 février 2004, réf. LSO-AN00579. – Reçu 166 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(021422.3/000/78) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2004.

---

#### **ASSIEME S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 62.065.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 5 mars 2004, réf. LSO-AO01232, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mars 2004.

*Signature.*

(021490.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2004.

---

#### **ASSIEME S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 62.065.

#### *Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement le 19 février 2004*

Sont nommés administrateurs pour une durée de six ans, leurs mandats expirant lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2008:

- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, Luxembourg, Président;

- Monsieur Reno Maurizio Tonelli, licencié en sciences politiques, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, Luxembourg;

- Monsieur Thierry Fleming, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, Luxembourg.

Est nommée commissaire aux comptes pour une durée de six ans, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2008:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faiencerie, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 février 2004.

*Signature.*

Enregistré à Luxembourg, le 5 mars 2004, réf. LSO-AO01233. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(021488.3/534/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2004.

---

#### **MEGATEL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2550 Luxembourg, 38, avenue du X Septembre.

R. C. Luxembourg B 84.132.

Le bilan au 30 septembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 10 mars 2004, réf. LSO-AO02313, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Signature.*

(021884.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2004.

---



**SOGEFIL HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5836 Alzingen, 6, rue Nicolas Wester.  
R. C. Luxembourg B 59.738.

—  
DISSOLUTION

*Extrait*

Il résulte d'un acte de dissolution de société reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 25 février 2004, enregistré à Grevenmacher, le 8 mars 2004, volume 526, folio 22, case 4;

I. - Que la société anonyme SOGEFIL HOLDING S.A. (SOCIETE DE GESTION FINANCIERE LUXEMBOURGEOISE), avec siège social à L-5836 Alzingen, 6, rue Nicolas Wester, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 59.738, a été constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, en date du 12 juin 1997, publié au Mémorial C numéro 528 du 26 septembre 1997,

et que les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Marthe Thyes-Walch, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 23 novembre 2001, publié au Mémorial C numéro 445 du 20 mars 2002.

II. - Qu'il s'ensuit que ladite société anonyme SOGEFIL HOLDING S.A. (SOCIETE DE GESTION FINANCIERE LUXEMBOURGEOISE) est et restera dissoute avec effet en date de ce jour

que le comparant déclare en outre prendre à sa charge tous les actifs et passifs de la société dissoute et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements sociaux.

III. - Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au siège social de la société dissoute.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 10 mars 2004.

J. Seckler.

(021824.3/231/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2004.

---

**STUBINEN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: 377.950,- EUR.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 78.947.

—  
Par résolution datée du 5 février 2004, les actionnaires de la société STUBINEN, S.à r.l. ont accepté la démission de Monsieur Bruce Roe de son poste de gérant avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2004.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 4 mars 2004, réf. LSO-AO00965. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(021291.3/581/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2004.

---

**JULY TWENTY S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.  
R. C. Luxembourg B 88.725.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires de la société tenue en date du 14 janvier 2004, que:

- Monsieur Marcel Stephany, expert-comptable, ayant son adresse professionnelle au 23, Cité Aline Mayrisch, L-7268 Bereldange est nommé Commissaire aux Comptes. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2004.

- Monsieur Eric Vanderkerken, employé privé, ayant son adresse professionnelle au 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, Monsieur Kamal Akaoui, commercial, demeurant à Massagno (Ticino), Lugano (Suisse) ainsi que Monsieur Camille Paulus, consultant, ayant son adresse professionnelle au 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg sont nommés administrateurs de la société. Leur mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2004.

- Le siège social de la société est fixé au 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg.

Luxembourg, le 14 janvier 2004.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 2004, réf. LSO-AM06957. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(021482.3/751/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2004.

---

**DH REAL ESTATE FINANCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: 27.800,- EUR.**Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 76.959.

Par résolution datée du 4 février 2004, les actionnaires de la société DH REAL ESTATE FINANCE, S.à r.l. ont nommé Monsieur Marc Mogull, demeurant au 40, Clarelawn Avenue, UK-London SW14 8BG au poste de gérant avec effet immédiat et pour une durée illimitée, en remplacement de Monsieur Bruce Roe, démissionnaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2004.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 4 mars 2004, réf. LSO-AO00961. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(021285.3/581/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2004.

**DH REAL ESTATE VASBY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: 12.500,- EUR.**Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 93.528.

Par résolution datée du 5 février 2004, les actionnaires de la société DH REAL ESTATE VASBY, S.à r.l. ont nommé Monsieur John Howard, demeurant au 20, Egerton Gardens, UK-London SW3 2DB au poste de gérant avec effet immédiat et pour une durée illimitée, en remplacement de Monsieur Bruce Roe, démissionnaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2004.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 4 mars 2004, réf. LSO-AO00966. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(021292.3/581/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2004.

**WATERFRONT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: 1.101.400,- EUR.**Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 87.757.

Par résolution datée du 4 février 2004, les actionnaires de la société WATERFRONT, S.à r.l. a nommé Monsieur Marc Mogull, demeurant au 40, Clarelawn Avenue, East Sheen, UK-London SW14 8BG au poste de gérant classe X, avec effet immédiat et pour une durée illimitée, en remplacement de Monsieur Bruce Roe, démissionnaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2004.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 4 mars 2004, réf. LSO-AO00960. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(021283.3/581/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2004.

**LUX CATERING FINANCIAL S.A., Société Anonyme.**Siège social: L-1528 Luxembourg, 10, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 80.025.

*Extrait des délibérations de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires tenue au siège social de la société en date du 13 février 2004 à 11.15 heures*

*Décisions*

Après délibérations, l'Assemblée, à l'unanimité, décide:

- de transférer le siège social de la société qui se trouve actuellement à Luxembourg, 31, Val Sainte-Croix, L-1371, en le fixant désormais à Luxembourg, 10, boulevard de la Foire, L-1528, avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2004;
- de prendre acte de la démission de Monsieur Jonathan Beggiano demeurant professionnellement à Luxembourg, 31, Val Sainte-Croix, L-1371 de sa fonction d'administrateur de la société, avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2004;
- de donner décharge à l'administrateur démissionnaire de toute responsabilité résultant de son mandat jusqu'à ce jour;
- de nommer en remplacement de l'administrateur démissionnaire Monsieur Stéphane Biver demeurant professionnellement à Luxembourg, 73, Côte d'Eich, L-1450, son mandat prenant effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2004;
- de prendre acte de la démission du commissaire aux comptes de Monsieur Jonathan Beggiano demeurant professionnellement à Luxembourg, 31, Val Sainte Croix, L-1371, avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2004;
- de donner décharge au commissaire aux comptes démissionnaire de toute responsabilité résultant de l'exercice de son mandat jusqu'à ce jour;

- de nommer en remplacement du commissaire aux comptes démissionnaire Monsieur Frédéric Deflorenne, demeurant professionnellement à Luxembourg, 73, Côte d'Eich, L-1450, son mandat prenant effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2004.

Signature

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2004, réf. LSO-AO00059. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(021481.3/751/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2004.

---

**COMPAGNIE DE FINANCEMENTS ET D'INVESTISSEMENTS HOLDING S.A.,**  
**Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 78.521.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 9 mars 2004, réf. LSO-AO01956, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2004.

**AFFECTATION DU RESULTAT**

- Report à nouveau ..... - 22.009,50 EUR

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mars 2004.

Signature.

(021443.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2004.

---

**COMPAGNIE DE FINANCEMENTS ET D'INVESTISSEMENTS HOLDING S.A.,**  
**Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 78.521.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 9 mars 2004, réf. LSO-AO01957, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2004.

**AFFECTATION DU RESULTAT**

- Résultats reportés ..... - 22.009,50 EUR

- Résultats 2001. .... 45.953,86 EUR

- Affectation à la réserve légale. .... - 1.197,21 EUR

- Report à nouveau ..... 22.747,15 EUR

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mars 2004.

Signature.

(021440.3//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2004.

---

**COMPAGNIE DE FINANCEMENTS ET D'INVESTISSEMENTS HOLDING S.A.,**  
**Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 78.521.

**EXTRAIT**

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement en date du 5 mars 2004 que:

- Monsieur François Winandy, Diplômé EDHEC, demeurant à Luxembourg;

- Monsieur Jean-Claude Schaeffer, Directeur de banque, demeurant à Luxembourg;

- Monsieur Georges Muller, Administrateur de Société, demeurant à Luxembourg.

Sont réélus Administrateurs pour une durée de trois années, leurs mandats prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2004.

Et que:

- La société FIDUCIAIRE EVERARD & KLEIN, ayant son siège social 83, rue de la Libération, L-5969 Itzig.

Est réélue Commissaire aux Comptes pour la même période, son mandat prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2004.

Luxembourg, le 5 mars 2004.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 9 mars 2004, réf. LSO-AO01958. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(021431.3/802/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2004.

---

**DH REAL ESTATE AUSTRIA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: 242.450,- EUR.**Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 78.929.

Par résolution datée du 4 février 2004, l'actionnaire unique de la société DH REAL ESTATE AUSTRIA, S.à r.l. a nommé Monsieur John Howard, demeurant au 20, Egerton Gardens, UK-London SW3 2DB au poste de gérant avec effet immédiat et pour une durée illimitée, en remplacement de Monsieur Bruce Roe, démissionnaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2004.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 4 mars 2004, réf. LSO-AO00969. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(021295.3/581/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2004.

**INVESTISSEMENTS COTINGA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 99.457.

## STATUTS

L'an deux mille quatre, le vingt février.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

Ont comparu:

1.- La société IBTHORPE LIMITED, ayant son siège social à Douglas, 5, Athol Street (Ile de Man), ici représentée par Madame Marie-Fiore Ries-Bonani, ci-après qualifiée, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

2.- Madame Marie-Fiore Ries-Bonani, employée privée, née à Esch-sur-Alzette, le 13 novembre 1949, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

La précitée procuration, signée ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lesquels comparants, ès qualités, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société de participations financières, sous forme de société anonyme, qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société de participations financières, sous forme de société anonyme et sous la dénomination de INVESTISSEMENTS COTINGA S.A.

**Art. 2.** La durée de la société est illimitée.

**Art. 3.** Le siège social de la société est établi à Luxembourg.

Si des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se présentent ou paraissent imminents, le siège pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète des circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle nonobstant ce transfert provisoire restera luxembourgeoise.

**Art. 4.** La société a pour objet toutes prises de participations sous quelque forme que ce soit dans des entreprises ou sociétés luxembourgeoises ou étrangères; l'acquisition par voie d'achat, d'échange, de souscription, d'apport et de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par voie de vente, d'échange et de toute autre manière de parts sociales et valeurs mobilières de toutes espèces; le contrôle et la mise en valeur de ces participations, notamment grâce à l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse de tous concours, prêts, avances ou garanties; l'emploi de ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, l'acquisition par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, de tous titres et brevets, la réalisation par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement et la mise en valeur de ces affaires et brevets, sans vouloir bénéficier du régime fiscal spécial prévu par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participations financières.

La société pourra effectuer toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus décrites et susceptibles d'en faciliter l'accomplissement.

**Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à trente-cinq mille Euro (35.000,- EUR), représenté par trois cent cinquante (350) actions de cent Euro (100,- EUR) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins et qui élit un président dans son sein. Les administrateurs sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

**Art. 7.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration peut prêter ou emprunter à court ou à long terme, même au moyen d'émissions d'obligations avec ou sans garantie; ces obligations pourront, sur autorisation préalable de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, être converties en actions.

Le conseil d'administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non-associés.

La société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil.

**Art. 8.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un membre du conseil ou la personne à ce déléguée par le conseil.

**Art. 9.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

**Art. 10.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 11.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le dernier mardi du mois d'avril à 16.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 12.** Pour pouvoir assister à l'assemblée générale, les propriétaires d'actions au porteur doivent en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par mandataire, lequel peut ne pas être lui-même actionnaire.

**Art. 13.** L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

**Art. 14.** Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

#### *Disposition transitoire*

Par dérogation le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le 31 décembre 2004.

#### *Souscription*

Le capital social a été souscrit comme suit:

1.- La société IBTHORPE LIMITED, prédésignée, trois cent quarante-neuf actions	349
2.- Madame Marie-Fiore Ries-Bonani, préqualifiée, une action	1
Total: trois cent cinquante actions	350

Toutes les actions ainsi souscrites ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de trente-cinq mille Euro (35.000,- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

#### *Déclaration*

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Evaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille trois cents euro.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant les comparants ès qualités qu'ils agissent, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et à l'unanimité ils ont pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

Sont nommés aux fonctions d'administrateur:

1.- Monsieur Angelo De Bernardi, licencié en sciences commerciales et financières, né à Esch-sur-Alzette, le 4 mai 1943, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont;

2.- Madame Romaine Scheifer-Gillen, employée privée, née à Grevenmacher, le 15 juillet 1952, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont;

3.- Madame Marie-Fiore Ries-Bonani, employée privée, née à Esch-sur-Alzette, le 13 novembre 1949, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

*Deuxième résolution*

Est nommé commissaire aux comptes:

Monsieur Jean-Marc Heitz, comptable, né à Luxembourg, le 28 septembre 1956, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

*Troisième résolution*

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire de 2007.

*Quatrième résolution*

L'adresse de la société est fixée à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M.-F. Ries-Bonani, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 5 mars 2004, vol. 526, fol. 18, case 10. – Reçu 350 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 10 mars 2004.

J. Seckler.

(021883.3/231/130) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2004.

---

**ProLogis DEVELOPMENTS HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 69.082.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 9 mars 2004, réf. LSO-AO01868, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mars 2004.

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l.

Gérant

P. Cassells

Gérant

(021301.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2004.

---

**ProLogis Developments Holding, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: 26.000,- EUR.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 69.082.

*Extrait (traduction) des résolutions prises par l'Actionnaire Unique de la Société le 9 février 2004*

Il a été décidé que:

1. Décharge a été accordée au gérant unique, soit ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l., pour la durée de son mandat du 1<sup>er</sup> janvier 2002 au 31 décembre 2002.

2. Les bénéfices ont été alloués comme suit:

- les bénéfices de l'exercice social s'élevant à un montant de EUR 39.332.522,- ont été reportés dans leur totalité.

Le 9 février 2004.

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l.

Gérant

P. Cassells

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 9 mars 2004, réf. LSO-AO01871. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(021302.2//20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2004.

---

**TANDORRY S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.  
R. C. Luxembourg B 69.340.

*Extrait du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires  
tenue au siège social à Luxembourg, le 2 juillet 2001 à 10.00 heures*

L'Assemblée approuve les comptes au 31 décembre 2000 et décide de continuer les activités de la société malgré une perte cumulée qui absorbe entièrement le capital social.

L'Assemblée donne décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes de leur mandat au 31 décembre 2000.

Reconduction des mandats de Monsieur Marc Ambroisien, Monsieur Reinald Loutsch et Mademoiselle Elise Lethuillier en tant qu'Administrateurs et de H.R.T. REVISION, S.à r.l., en tant que Commissaire aux Comptes pour une durée d'un an, leur mandat prendra fin à l'Assemblée statuant sur les comptes de l'année 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juillet 2001.

*Pour la société*

*Signature*

*Un administrateur*

Enregistré à Luxembourg, le 9 mars 2004, réf. LSO-AO01794. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(021252.3/817/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2004.

**TANDORRY S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.  
R. C. Luxembourg B 69.340.

*Extrait du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires  
tenue au siège social à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2002 à 10.00 heures*

L'Assemblée approuve les comptes au 31 décembre 2001 et décide de continuer les activités de la société malgré une perte cumulée qui absorbe entièrement le capital social.

L'Assemblée donne décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes de leur mandat au 31 décembre 2001.

Reconduction des mandats de Monsieur Marc Ambroisien, Monsieur Reinald Loutsch et Mademoiselle Elise Lethuillier en tant qu'Administrateurs et de H.R.T. REVISION, S.à r.l., en tant que Commissaire aux Comptes pour une durée d'un an, leur mandat prendra fin à l'Assemblée statuant sur les comptes de l'année 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2002.

*Pour la société*

*Signature*

*Un administrateur*

Enregistré à Luxembourg, le 9 mars 2004, réf. LSO-AO01796. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(021251.3/817/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2004.

**BELAIRER SCHOULTHEATER, A.s.b.l., Association sans but lucratif.**

*Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire convoquée au voeu de l'art. 8 de la loi organique du 21 avril 1928  
sur les associations sans but lucratif*

*Ordre du jour:*

*Modification des statuts*

Vote en deuxième lecture, de la modification de l'article 9 des statuts (voir Recueil Spécial des Sociétés et Associations C - N° 191 du 9 août 1982).

«La deuxième phrase (commençant avec les mots «après déduction» et se terminant par «Art à l'Ecole Luxembourg» est biffée.»

A l'unanimité la modification susmentionnée est approuvée.

Publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fin de la séance à 19.45 heures.

*G. Dupong-Mreches.*

Enregistré à Luxembourg, le 25 février 2004, réf. LSO-AN05206. – Reçu 89 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(021874.2//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2004.

**PRO MARIA, A.s.b.l., Association sans but lucratif.**

Siège social: L-2013 Luxembourg, 5, avenue Marie-Thérèse.

Suite à l'assemblée générale du 27 janvier 2004, le Conseil d'administration se compose comme suit:

1. Madame Bausters-Linster Andrée, née à Luxembourg, le 7 mars 1938, femme au foyer, demeurant à L-1647 Luxembourg, 33, rue du Grunewald, membre;
2. Madame Bricher-Wagner Denise, née à Luxembourg, le 26 avril 1939, femme au foyer, demeurant à L-2723 Howald, 29, rue Eugène Welter, membre;
3. Madame Graul-Platz Marie-Paule, née à Luxembourg, le 8 décembre 1946, conjoint aidant, demeurant à L-8077 Bertrange, 187, rue de Luxembourg, secrétaire;
4. Madame Hausmann-Bouchart Catherine, née à Noerdange, le 9 août 1923, femme au foyer, demeurant à L-8466 Eischen, 23, rue de l'Ecole, membre;
5. Madame Hengesch-Vuillermoz Vicky, née à Dudelange, le 20 novembre 1919, institutrice e.r., demeurant à L-3516 Dudelange, 8, rue Auguste Lumière, membre;
6. Monsieur l'abbé Kemmer Fernand, né à Platen le 27 février 1934, aumônier, demeurant à L-1840 Luxembourg, 35A, boulevard Joseph II, membre (aumônier national);
7. Madame Majerus-Schmit Simone, née à Luxembourg, le 22 mars 1951, infirmière, demeurant à L-7475 Schoos, 4, rue Principale, membre;
8. Madame Manderscheid-Hirtz Carine, née à Luxembourg, le 18 juillet 1952, femme au foyer, demeurant à L-1519 Luxembourg, 6, rue St. Fiacre, présidente (présidente nationale de l'ACFL);
9. Madame Meyers-Kaysen Jeanne, née à Luxembourg, le 26 septembre 1944, institutrice, demeurant à L-2624 Luxembourg, 1, rue Auguste Trémont, vice-présidente (vice-présidente de l'ACFL);
10. Madame Molitor-Hostert Marie-Thérèse, née à Luxembourg, le 21 octobre 1934, femme au foyer, demeurant à L-4028 Esch-sur-Alzette, 2, rue Jean Berg, trésorière.

*Pour le Conseil d'administration*

C. Feltes-Jung

*Secrétaire générale ACFL*

(021801.3/272/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2004.

**INTERNATIONAL EXPERT S.A., Société Anonyme.**

R. C. Luxembourg B 47.088.

Le contrat de domiciliation a été résilié avec effet immédiat.

Le siège de la société L-1528 Luxembourg, 22, boulevard de la Foire a été dénoncé avec effet immédiat.

Le mandat de M. Jean-Paul Kill en tant qu'administrateur-délégué a été déposé avec effet immédiat.

Le mandat de EUROTRUST CORPORATE SERVICES en tant que commissaire aux comptes a été déposé avec effet immédiat.

Luxembourg, le 8 mars 2003.

J.-P. Kill.

Enregistré à Luxembourg, le 9 mars 2004, réf. LSO-AO01840. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(021719.2//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2004.

**CAPITAL DEVELOPPEMENT EUROPE S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R. C. Luxembourg B 47.206.

*Extrait du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 4 juin 2003 à 14.30 heures*

L'Assemblée approuve les comptes au 31 décembre 2002.

L'Assemblée donne décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes de leur mandat au 31 décembre 2002.

Reconduction des mandats de Messieurs Marc Ambroisien, Reinald Loutsch et Madame Elise Lethuillier en tant qu'Administrateurs et de H.R.T. REVISION, S.à r.l., en tant que Commissaire aux Comptes pour une durée d'un an, leur mandat prendra fin à l'Assemblée statuant sur les comptes de l'année 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juin 2003.

*Pour la société*

Signature

*Un administrateur*

Enregistré à Luxembourg, le 9 mars 2004, réf. LSO-AO01798. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(021250.3/817/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2004.



**REAL ESTATE OVERSEAS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo.  
R. C. Luxembourg B 82.391.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 4 mars 2004, réf. LSO-AO00826, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mars 2004.

Signature.

(021263.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2004.

---

**REAL ESTATE OVERSEAS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. ENRON DOMINICANA LNG, S.à r.l.).**

**Capital social: 12.500,- USD.**

Siège social: L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo.  
R. C. Luxembourg B 82.391.

*Gérance*

INSINGER TRUST (LUXEMBOURG) S.A., Gérant, domicilié au 66, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

*Comptes Annuels*

L'Associé unique a décidé en date du 25 février 2004, d'approuver les comptes annuels de la Société pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2003.

L'Associé unique a décidé de reporter la perte de l'exercice s'élevant à USD 212.487,-.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 février 2004.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 4 mars 2004, réf. LSO-AO00823. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(021262.2//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2004.

---

**OPERA, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 21, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 28.653.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 10 mars 2004, réf. LSO-AO02181, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2004.

Signature.

(021783.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2004.

---

**A.C.F.L., ACTION CATHOLIQUE DES FEMMES DU LUXEMBOURG, Association sans but lucratif.**

Siège social: L-2013 Luxembourg, 5, avenue Marie-Thérèse.

Suite à l'assemblée générale du 5 février 2004, le Conseil d'administration se compose comme suit:

1. Madame Graul-Platz Marie-Paule, née à Luxembourg, le 8 décembre 1946, conjoint aidant, demeurant à L-8077 Bertrange, 187, rue de Luxembourg, membre;

2. Monsieur l'abbé Kemmer Fernand, né à Platen le 27 février 1934, aumônier, demeurant à L-1840 Luxembourg, 35A, boulevard Joseph II, membre (aumônier national);

3. Madame Majerus-Schmit Simone, née à Luxembourg, le 22 mars 1951, infirmière, demeurant à L-7475 Schoos, 4, rue Principale, trésorière;

4. Madame Manderscheid-Hirtz Carine, née à Luxembourg, le 18 juillet 1952, femme au foyer, demeurant à L-1519 Luxembourg, 6, rue St. Fiacre, présidente nationale;

5. Madame Meyers-Kaysen Jeanne née à Luxembourg, le 26 septembre 1944, institutrice, demeurant à L-2624 Luxembourg, 1, rue Auguste Trémont, vice-présidente;

6. Madame Molitor-Hostert Marie-Thérèse, née à Luxembourg, le 21 octobre 1934, femme au foyer, demeurant à L-4028 Esch-sur-Alzette, 2, rue Jean Berg, secrétaire;

7. Madame Uwaroff-Reisdorff Hélène, née à Luxembourg, le 13 avril 1951, femme au foyer, demeurant à L-4108 Esch-sur-Alzette, 85, route d'Ehlerange, membre.

*Pour le Conseil d'administration de l'ACFL*

C. Feltes-Jung

*Secrétaire générale*

(021814.3/272/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2004.

---

**G.I.E. DOMAINE AVALON, Groupement d'Intérêt Economique.**

Siège social: Luxembourg-Kirchberg, boulevard Konrad Adenauer.  
R. C. Luxembourg C14.

Suite à l'Assemblée Générale du 19 décembre 2000, Monsieur Marc Giorgetti a démissionné de la gérance du G.I.E. DOMAINE AVALON à la date du 19 décembre 2000 et suite à l'Assemblée Générale extraordinaire du 17 janvier 2001, Messieurs Roger Foetz, Mario Reinert et Fernand Zovilé ont été nommés gérants du G.I.E. DOMAINE AVALON.

Luxembourg, le 11 mars 2003.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 11 mars 2004, réf. LSO-AO02676. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(021934.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2004.

---

**SOCIETE DE PLASTIQUES INDUSTRIELS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.  
R. C. Luxembourg B 66.645.

Par décision du Conseil d'Administration du 30 septembre 2002, le siège social a été transféré du 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg, au 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

Monsieur Albert Pennacchio s'est démis de ses fonctions d'Administrateur avec effet au 30 septembre 2002.

Luxembourg, le 4 mars 2004.

Pour SOCIETE DE PLASTIQUES INDUSTRIELS S.A., Société Anonyme

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

A. Garcia-Hengel / S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 8 mars 2004, réf. LSO-AO01510. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(021661.3/1017/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2004.

---

**DAUM INVESTMENTS INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.  
R. C. Luxembourg B 33.349.

Par décision du Conseil d'Administration du 30 septembre 2002, le siège social a été transféré du 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg, au 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

Luxembourg, le 4 mars 2004.

Pour DAUM INVESTMENTS INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

A. Garcia-Hengel / S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 8 mars 2004, réf. LSO-AO01508. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(021662.3/1017/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2004.

---

**BELUX AUTOMOBILES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4235 Esch-sur-Alzette, 6, rue Saint Martin.  
R. C. Luxembourg B 74.198.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 8 mars 2004, réf. LSO-AO01706, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mars 2004.

Signature.

(021637.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2004.

---

**CAPITAL INTERNATIONAL GLOBAL SMALL COMPANIES FUND,  
Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2338 Luxembourg, 5, rue Plaetis.  
R. C. Luxembourg B 77.975.

Rapport révisé de liquidation pour l'exercice clos le 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 8 mars 2004, réf. LSO-AO01566, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mars 2004.

Signature.

(021313.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2004.

---

**D.C.I.-D.C. INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.  
R. C. Luxembourg B 32.190.

—  
Par décision du Conseil d'Administration du 30 septembre 2002, le siège social a été transféré du 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg, au 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

Luxembourg, le 4 mars 2004.

*Pour D.C.I.-D.C. INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding*

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

A. Garcia-Hengel / S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 8 mars 2004, réf. LSO-AO01504. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(021663.3/1017/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2004.

---

**SCREAMING EAGLE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.  
R. C. Luxembourg B 93.989.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2003, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 10 mars 2004, réf. LSO-AO02193, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

*Signature*

*Un administrateur*

(021608.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2004.

---

**PLD FINANCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 71.198.

—  
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 9 mars 2004, réf. LSO-AO02857, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mars 2004.

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l.

*Gérant*

P. Cassells

*Gérant*

(021304.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2004.

---

**PLD FINANCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: 12.500,- EUR**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 71.198.

—  
*Extrait (traduction) des résolutions prises par l'Actionnaire Unique de la Société le 4 mars 2004*

Il a été décidé que:

1. Décharge a été accordée au gérant unique, soit ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l., pour la durée de son mandat du 1<sup>er</sup> janvier 2002 au 31 décembre 2002.

Le 4 mars 2004.

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l.

*Gérant*

P. Cassells

*Gérant*

Enregistré à Luxembourg, le 9 mars 2004, réf. LSO-AO01860. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(021307.2//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2004.

---

**D.C.I.-D.C. INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.  
R. C. Luxembourg B 32.190.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 8 mars 2004, réf. LSO-AO01541, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 9 mars 2004.

*Pour D.C.I.-D.C. INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding*

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

A. Garcia-Hengel / S. Wallers

(021656.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2004.

---

**SEACHEST, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: 12.500,- EUR.**

Siège social: Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.  
R. C. Luxembourg B 89.928.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2003, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 10 mars 2004, réf. LSO-AO02196, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

*Un gérant*

(021606.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2004.

---

**SARLEX HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.  
R. C. Luxembourg B 29.405.

Par décision de l'Assemblée Générale Ordinaire du 4 juin 2003, la décision du Conseil Général du 30 septembre 2002 de coopter Monsieur Christoph Kossmann au Conseil d'Administration a été ratifiée. Le mandat du nouvel Administrateur définitivement élu s'achèvera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'an 2006.

Luxembourg, le 4 mars 2004.

*Pour SARLEX HOLDING S.A., Société Anonyme Holding*

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

A. Garcia-Hengel / S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 8 mars 2004, réf. LSO-AO01495. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(021667.3/1017/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2004.

---

**PLACINDUS S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 31.182.

*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 19 février 2004*

Sont renommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 30 septembre 2009:

- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement à Luxembourg, Président du Conseil,

- Monsieur Luc Hansen, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement à Luxembourg,

- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Est renommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 30 septembre 2009:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faiencerie, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 février 2004.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 2 mars 2004, réf. LSO-AO00392. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(021492.3/534/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2004.

---

**LE BARGY, Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 15, rue de la Chapelle.  
R. C. Luxembourg B 67.781.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 5 mars 2004, réf. LSO-AO01230, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mars 2004.

Signature.

(021501.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2004.

---

**LE BARGY, Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 15, rue de la Chapelle.  
R. C. Luxembourg B 67.781.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 2 mars 2004*

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2008:

- Monsieur Pierre Lentz, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire à Luxembourg,

- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire à Luxembourg,

- Monsieur Luc Hansen, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire à Luxembourg.

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2008:

- ERNST & YOUNG, société anonyme, Luxembourg.

*Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration du 2 mars 2004*

- Est nommé président du conseil d'administration:

Monsieur Pierre Lentz, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire à Luxembourg.

Luxembourg le 2 mars 2004.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 mars 2004, réf. LSO-AO01231. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(021500.3/534/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2004.

---

**MORGAN STANLEY PANTHEON FUND, Fonds Commun de Placement.**

Le Règlement de Gestion coordonné au 16 janvier 2004, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, mars 2004.

Pour la société

Signature

(021625.4/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2004.

---

**PILSA, PATENTS, INVESTMENTS AND LICENCES, Société Anonyme Holding.**

R. C. Luxembourg B 5.977.

Le siège de la société, fixé jusqu'alors au 2, boulevard Royal, Luxembourg, a été dénoncé avec effet au 16 février 2004.

Les administrateurs MM. Jean Bodoni, Guy Kettmann, Mme Danielle Schroeder ainsi que le commissaire aux comptes Mme Doris Bausch-Lickes se sont démis de leurs fonctions, le même jour.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2004.

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, Société Anonyme

A. Pennacchio / D. Corrazol

Vice President / Premier agent

Enregistré à Luxembourg, le 8 mars 2004, réf. LSO-AO01513. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(021660.2//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2004.

---

**VALCO INVESTMENT S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.  
R. C. Luxembourg B 84.735.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 5 mai 2003, AUDIT TRUST S.A., société anonyme, 283, route d'Ar-lon, L-1150 Luxembourg, a été nommée Commissaire aux Comptes en remplacement de Madame Isabelle Arend, dé-missionnaire, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'an 2007.

Luxembourg, le 4 mars 2004.

Pour VALCO INVESTMENT S.A., Société Anonyme

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

A. Garcia-Hengel / S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 8 mars 2004, réf. LSO-AO01491. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(021668.3/1017/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2004.

**LORYANN S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.  
R. C. Luxembourg B 99.455.

## STATUTS

L'an deux mille quatre, le vingt février.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

Ont comparu:

1.- La société à responsabilité limitée GESTION IMMOBILIARI S.R.L., en abrégé GEST.IM S.R.L., ayant son siège so-cial à I-25030 Maclodio/Brescia, Via Cavour 12 (Italie),  
ici représentée par Madame Marie-Fiore Ries-Bonani, ci-après qualifiée, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

2.- Madame Marie-Fiore Ries-Bonani, employée privée, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

La prédite procuration, signée ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lesquels comparants, ès qualités, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société de par-ticipations financières, sous forme de société anonyme, qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des ac-tions ci-après créées une société de participations financières, sous forme de société anonyme et sous la dénomination de LORYANN S.A.

**Art. 2.** La durée de la société est illimitée.

**Art. 3.** Le siège social de la société est établi à Luxembourg.

Si des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité nor-male au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se présentent ou paraissent imminents, le siège pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète des circonstances anor-males. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle nonobstant ce trans-fert provisoire restera luxembourgeoise.

**Art. 4.** La société a pour objet toutes prises de participations sous quelque forme que ce soit dans des entreprises ou sociétés luxembourgeoises ou étrangères; l'acquisition par voie d'achat, d'échange, de souscription, d'apport et de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par voie de vente, d'échange et de toute autre manière de parts sociales et valeurs mobilières de toutes espèces; le contrôle et la mise en valeur de ces participations, notamment grâce à l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse de tous concours, prêts, avances ou garanties; l'emploi de ses fonds à la créa-tion, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, l'acquisition par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, de tous titres et brevets, la réalisation par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement et la mise en valeur de ces affaires et brevets, sans vouloir bénéficier du régime fiscal spécial prévu par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participations financières.

La société pourra effectuer toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus décrites et sus-ceptibles d'en faciliter l'accomplissement.

**Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à trente-deux mille Euro (32.000,- EUR), représenté par trois mille deux cents (3.200) actions de dix Euro (10,- EUR) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins et qui élit un président dans son sein. Les administrateurs sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

**Art. 7.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration peut prêter ou emprunter à court ou à long terme, même au moyen d'émissions d'obligations avec ou sans garantie; ces obligations pourront, sur autorisation préalable de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, être converties en actions.

Le conseil d'administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non-associés.

La société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil.

**Art. 8.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un membre du conseil ou la personne à ce déléguée par le conseil.

**Art. 9.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

**Art. 10.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 11.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le premier lundi du mois de mai à 11.30 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 12.** Pour pouvoir assister à l'assemblée générale, les propriétaires d'actions au porteur doivent en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par mandataire, lequel peut ne pas être lui-même actionnaire.

**Art. 13.** L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

**Art. 14.** Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

#### *Disposition transitoire*

Par dérogation le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le 31 décembre 2004.

#### *Souscription*

Le capital social a été souscrit comme suit:

1.- La société à responsabilité limitée GESTION IMMOBILIARI S.R.L., en abrégé GEST.IM S.R.L., prédésignée,	
trois mille cent quatre-vingt-dix-neuf actions . . . . .	3.199
2.- Madame Marie-Fiore Ries-Bonani, préqualifiée, une action. . . . .	<u>1</u>
Total: trois mille deux cents actions . . . . .	3.200

Toutes les actions ainsi souscrites ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de trente-deux mille Euro (32.000,- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

#### *Déclaration*

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Evaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille trois cents euro.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant les comparants ès qualités qu'ils agissent, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et à l'unanimité ils ont pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

Sont nommés aux fonctions d'administrateur:

1.- Monsieur Vincenzo Arno', maître en droit, né à Luxembourg, le 20 mai 1963, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont;

2.- Monsieur Alexis De Bernardi, employé privé, né à Luxembourg, le 13 février 1975, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont;

3.- Monsieur Federico Innocenti, maître en sciences économiques, né à Moncalieri (Italie), le 16 janvier 1974, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

*Deuxième résolution*

Est nommé commissaire aux comptes:

Monsieur Mohammed Kara, expert-comptable, né à Oum Toub-Denaira (Algérie), le 21 juillet 1954, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

*Troisième résolution*

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire de 2007.

*Quatrième résolution*

L'adresse de la société est fixée à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M.-F. Ries-Bonani, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 5 mars 2004, vol. 526, fol. 18, case 11. – Reçu 320 euros.

*Le Receveur (signé): G. Schlink.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 10 mars 2004.

J. Seckler.

(021876.3/231/132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2004.

---

**HPM INTERNATIONAL, Société Anonyme.**

Siège social: L-2327 Luxembourg, 26, Montée de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 92.924.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 26 février 2004*

Conformément à l'autorisation conférée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 26 février 2004, il résulte des résolutions prises que l'Assemblée Générale décide d'accepter:

- le transfert du siège social au 26, Montée de la Pétrusse, L-2327 Luxembourg.

Luxembourg, le 26 février 2004.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 mars 2004, réf. LSO-AO00655. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(021510.3/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2004.

---

**ARMEL S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 51.296.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 4 mars 2004, réf. LSO-AO00984, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mars 2004.

*Pour ARMEL S.A.*

*Société Anonyme Holding*

MONTEREY SERVICES S.A.

*Administrateur*

*Signatures*

(021565.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2004.

---



**ARMEL S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 51.296.

—  
L'Assemblée Générale Ordinaire tenue exceptionnellement le 27 février 2004 a appelé aux fonctions de Commissaire aux comptes, COMCOLUX S.A., 123, avenue du X Septembre, L-2551 Luxembourg en remplacement de la FIDUCIAIRE INTERNATIONALE S.A.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2005.

Lors de cette même Assemblée, les mandats des administrateurs:

Madame Marie-José Reyter, 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

Monsieur Robert Hovenier, 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

MONTEREY SERVICES S.A., 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg,

ont été renouvelés et prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 février 2004.

*Pour ARMEL S.A.*

MONTEREY SERVICES S.A.

*Administrateur*

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 4 mars 2004, réf. LSO-AO00983. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(021567.3/029/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2004.

---

**BANCO POPOLARE DI VERONA E NOVARA, S.c.a r.l, Succursale Luxembourgeoise.**

Siège social: Luxembourg, 9A, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 19.242.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 8 mars 2004, réf. LSO-AO01469, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mars 2004.

*Pour BANCO POPOLARE DI VERONA E NOVARA, S.c.a r.l.*

J.-M. Schmit

*Avocat*

(021624.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2004.

---

**HADE INTERNATIONAL S.A.H., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-9227 Diekirch, 50, Esplanade.  
R. C. Diekirch B 93.268.

—  
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Diekirch, le 5 mars 2004, réf. DSO-AO00060, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 18 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 17 mars 2004.

*Pour la société*

COFINOR S.A.

*Un mandataire*

Signature

(901161.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 18 mars 2004.

---

**LUXBAUHAUS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1430 Luxembourg, 21, boulevard Pierre Dupong.  
R. C. Luxembourg B 87.510.

—  
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, réf. LSO-AL05286, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 novembre 2003.

Signature.

(021864.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2004.

---

**M.B.S. MANUFACTURING BUILDING SYSTEMS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Steinsel, Zone Industrielle.  
R. C. Luxembourg B 41.278.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue à Steinsel en date du 17 février 2004 à 10.00 heures*

*Elections statutaires*

Conformément aux statuts, l'assemblée générale ordinaire a nommé administrateurs de la société pour un nouveau terme de six ans, leur mandat se terminant lors de l'assemblée générale ordinaire en l'an 2010:

- Monsieur Philippe Massard, administrateur-délégué, demeurant à Luxembourg.
- Monsieur Paul Sunnen, administrateur, demeurant à Moutfort.
- Monsieur Eduard Dockendorf, administrateur, demeurant à Esch-sur-Alzette.
- Madame Annette Mergen, administratrice, demeurant à Oberfeulen.

Est réélue commissaire aux comptes pour un nouveau terme de six ans, son mandat se terminant lors de l'assemblée générale en l'an 2010:

- S.R.E REVISION, SOCIETE DE REVISION CHARLES ENSCH S.A., avec siège à L-8080 Bertrange, 36, rue de Longwy.

Steinsel, le 17 février 2004.

Signature.

Enregistré à Diekirch, le 20 février 2004, réf. DSO-AN00182. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé):* Signature.

(021414.3/832/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2004.

---

**APAX L1, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 33.000,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 78.516.

Le bilan et le comptes de profits et pertes au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 4 mars 2004, réf. LSO-AO00964, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mars 2004.

Pour extrait sincère et conforme

BGL-MeesPierson TRUST (LUXEMBOURG)

*Agent domiciliataire*

A. Lenaerts / R. Brand

(021548.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2004.

---

**APAX L1, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 33.000,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 78.516.

Le bilan et le comptes de profits et pertes au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 4 mars 2004, réf. LSO-AO00962, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mars 2004.

Pour extrait sincère et conforme

BGL-MeesPierson TRUST (LUXEMBOURG)

*Agent domiciliataire*

A. Lenaerts / R. Brand

(021545.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2004.

---

**CIPE LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 17, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R. C. Luxembourg B 58.491.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue le 27 février 2004 à Luxembourg*

L'assemblée a approuvé le bilan, le compte de profits et pertes arrêtés au 31 décembre 2001 ainsi que le rapport de gestion du conseil d'administration et le rapport du commissaire aux comptes.

L'assemblée a décidé de reporter à nouveau la perte de l'exercice clôturé au 31 décembre 2001 s'élevant à LUF 159.355,-.

L'assemblée a donné pleine et entière décharge (quitus) aux membres du conseil d'administration et au commissaire aux comptes pour l'exécution de leurs mandats respectifs pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2001.

L'assemblée a décidé de renouveler le mandat de PricewaterhouseCoopers, S.à r.l. en tant que commissaire aux comptes de la Société jusqu'à la tenue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société qui statuera sur les comptes pour l'exercice clos au 31 décembre 2003.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 27 février 2004 à Luxembourg*

L'assemblée a pris connaissance du fait que les pertes cumulées de la Société au 31 décembre 2001 excèdent les trois quarts de son capital social.

Les actionnaires ont décidé de poursuivre les activités de la Société malgré la perte cumulée qui excède les trois quarts du capital de la Société au 31 décembre 2001.

Pour publication

Signature

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 3 mars 2004, réf. LSO-AO00713. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(021620.3/253/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2004.

---

**KALIXO LUXEMBOURG INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5365 Münsbach, 5, Parc d'Activité Syrdall.

R. C. Luxembourg B 80.446.

—

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2002, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 8 mars 2004, réf. LSO-AO01490, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Münsbach, le 4 mars 2004.

ERNST & YOUNG TAX ADVISORY SERVICES, société à responsabilité limitée

Signature

(021441.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2004.

---

**KALIXO LUXEMBOURG INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5365 Münsbach, 5, Parc d'Activité Syrdall.

R. C. Luxembourg B 80.446.

—

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises lors de l'assemblée générale des actionnaires en date du 20 février 2004, que les personnes suivantes sont nommées aux fonctions d'administrateurs de la société, avec effet immédiat:

*Administrateur de catégorie A*

- Monsieur Soren Helmer Jensen, administrateur de Sociétés, né le 10 mai 1954 à Copenhague, Danemark, et demeurant au 46A, Avenue du Vert Chasseur, B-1180 Uccle, Belgique.

*Administrateurs de catégorie B*

- Monsieur Henrik Thufason, administrateur de sociétés, né le 17 août 1947 à Frederiksberg, Danemark, et demeurant au Frederiksberg 3, Copenhague, Danemark;

- Monsieur Walter Delmulle, administrateur de sociétés, né le 10 septembre 1952 à Gent, Belgique, et demeurant au Diepestraat 11, B-9890 Gavere, Belgique.

Il ressort de la dite assemblée que la FIDUCIAIRE PROBITAS, société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 146, Avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg-Ville, est nommée avec effet immédiat commissaire aux comptes de la société.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Münsbach, le 4 mars 2004.

Pour extrait conforme

ERNST & YOUNG TAX ADVISORY SERVICES, société à responsabilité limitée

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 8 mars 2004, réf. LSO-AO01492. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(021467.3/556/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2004.

---

20540

**CHILLED INVESTMENTS 2 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5365 Münsbach, 5, Parc d'Activité Syrdall.

R. C. Luxembourg B 80.442.

—  
Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2002, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 8 mars 2004, réf. LSO-AO01500, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Münsbach, le 4 mars 2004.

ERNST & YOUNG TAX ADVISORY SERVICES, société à responsabilité limitée

Signature

(021459.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2004.

---

**CHILLED INVESTMENTS 2 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5365 Münsbach, 5, Parc d'Activité Syrdall.

R. C. Luxembourg B 80.442.

—  
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises lors de l'assemblée générale des actionnaires en date du 20 février 2004, que les personnes suivantes sont nommées aux fonctions d'administrateurs de la société, avec effet immédiat:

*Administrateur de catégorie A*

- Monsieur Soren Helmer Jensen, administrateur de Sociétés, né le 10 mai 1954 à Copenhague, Danemark, et demeurant au 46A, Avenue du Vert Chasseur, B-1180 Uccle, Belgique.

*Administrateurs de catégorie B*

- Monsieur Henrik Thufason, administrateur de sociétés, né le 17 août 1947 à Frederiksberg, Danemark, et demeurant au Frederiksberg 3, Copenhague, Danemark;

- Monsieur Walter Delmule, administrateur de sociétés, né le 10 septembre 1952 à Gent, Belgique, et demeurant au Diepestraat 11, B-9890 Gavere, Belgique.

Il ressort de la dite assemblée que la FIDUCIAIRE PROBITAS, société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 146, Avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg-Ville, est nommée avec effet immédiat commissaire aux comptes de la société.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Münsbach, le 4 mars 2004.

Pour extrait conforme

ERNST & YOUNG TAX ADVISORY SERVICES, société à responsabilité limitée

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 8 mars 2004, réf. LSO-AO01501. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(021474.3/556/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2004.

---

**EXTENDED HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo.

R. C. Luxembourg B 96.122.

—  
*Transfert de parts sociales*

En date du 27 février 2004, 232 parts sociales de la société EXTENDED HOLDINGS, S.à r.l. ont été transférées de DIRAD INVESTMENTS LTD, avec siège social au 28 Bezalel Street, Ramat Gan, Israël à T.P. INVESTMENTS, avec siège social au 2 Sofouli Street, Chiantclair Building, 1096 Nicosia, Chypre.

A cette même date, 232 parts sociales de la société EXTENDED HOLDINGS, S.à r.l. ont été transférées de INFINITY HOLDINGS (CAYMAN) LTD, avec siège social à c/o Maples and Calder, Uglan House, P.O. Box 309, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands à T.P. INVESTMENTS, avec siège social au 2 Sofouli Street, Chiantclair Building, 1096 Nicosia, Chypre.

Luxembourg, le 27 février 2004.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 4 mars 2004, réf. LSO-AO00821. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(021258.3/850/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2004.

---

**UNIWELL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.  
R. C. Luxembourg B 42.523.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 5 mars 2004, réf. LSO-AO01448, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mars 2004.

Signature.

(021544.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2004.

---

**UNIWELL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 42.523.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires tenue en date du 3 mars 2004:

- de transférer le siège social de la société de L-2449 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

Ont été élus aux fonctions d'administrateur de la société:

- Monsieur Norbert Schmitz, né le 12 mai 1943 à Pétange (Luxembourg), Administrateur, demeurant à L-2736 Luxembourg, 16, rue Eugène Wolff,

- Monsieur Jean-Marie Poos, né le 16 octobre 1966 à Uccle (Belgique), Administrateur, demeurant à L-4970 Bettange/Mess (Luxembourg), 45, rue Haard,

- S.G.A. SERVICES S.A., Administrateur, dont le siège social est situé à L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer, en remplacement de Maître Charles Duro, de Maître Marianne Goebel et de Maître Philippe Morales, administrateurs démissionnaires.

A été élu aux fonctions de Commissaire aux Comptes:

- Monsieur Eric Herremans, Directeur, demeurant à Luxembourg, Commissaire aux Comptes.

En remplacement de la FIDUCIAIRE GRAND-DUCALE S.A., Commissaire aux Comptes démissionnaire.

Le mandat des administrateurs et du Commissaire aux Comptes prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale des actionnaires qui se tiendra en 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 5 mars 2004, réf. LSO-AO01447. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(021558.3/317/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2004.

---

**BIVA HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R. C. Luxembourg B 39.071.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire qui s'est tenue le 21 avril 2003  
à 10.00 heures à Luxembourg  
Résolutions*

Les mandats des administrateurs et commissaire aux comptes viennent à échéance à la présente assemblée.

L'Assemblée Générale Statutaire décide à l'unanimité de renouveler le mandat d'Administrateur de Monsieur Jean Quintus, Monsieur Koen Lozie et COSAFIN S.A.

L'Assemblée Générale Statutaire décide à l'unanimité de renouveler le mandat de Commissaire aux Comptes de Monsieur Noël Didier.

Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2003.

Pour copie conforme

Signature / Signature

*Administrateur / Administrateur*

Enregistré à Luxembourg, le 10 mars 2004, réf. LSO-AO02176. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(021596.3/1172/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2004.

---

**OMNIUM FOR INDUSTRIAL EQUIPMENT, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 4.829.

—  
Le bilan et le comptes de profits et pertes au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 4 mars 2004, réf. LSO-AO00968, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mars 2004.

*Pour OMNIUM FOR INDUSTRIAL EQUIPMENT*

*Société Anonyme Holding*

*C. Speecke*

*Administrateur*

(021550.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2004.

---

**CMS LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 15.000,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 67.804.

—  
Le bilan et le comptes de profits et de pertes au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 4 mars 2004, réf. LSO-AO00973, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mars 2004.

*Pour CMS LUXEMBOURG, S.à r.l.*

*UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l.*

*Gérant*

*Signatures*

(021552.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2004.

---

**CMS LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 15.000,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 67.804.

—  
Le bilan et le comptes de profits et de pertes au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 4 mars 2004, réf. LSO-AO00976, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mars 2004.

*Pour CMS LUXEMBOURG, S.à r.l.*

*UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l.*

*Manager*

*Signatures*

(021555.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2004.

---

**CMS LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 15.000,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 67.804.

—  
Le bilan et le comptes de profits et de pertes au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 4 mars 2004, réf. LSO-AO00978, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mars 2004.

*Pour CMS LUXEMBOURG, S.à r.l.*

*UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l.*

*Gérant*

*Signatures*

(021556.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2004.

---

**CMS LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 15.000,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 67.804.

—  
Le bilan et le comptes de profits et de pertes au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 4 mars 2004, réf. LSO-AO00980, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mars 2004.

*Pour CMS LUXEMBOURG, S.à r.l.*

UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l.

*Gérant*

Signatures

(021560.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2004.

---

**CMS LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 15.000,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 67.804.

—  
Le bilan et le comptes de profits et de pertes au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 4 mars 2004, réf. LSO-AO00981, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mars 2004.

*Pour CMS LUXEMBOURG, S.à r.l.*

UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l.

*Gérant*

Signatures

(021563.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2004.

---

**OMNIUM FOR INDUSTRIAL EQUIPMENT, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 4.829.

—  
L'Assemblée Générale Ordinaire tenue exceptionnellement le 1<sup>er</sup> mars 2004 a ratifié la décision du Conseil d'Administration de nommer aux fonctions d'administrateur Monsieur Benoît Nasr en remplacement de Madame Juliette Lorang. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mars 2004.

*Pour OMNIUM FOR INDUSTRIAL EQUIPMENT*

C. Speecke

*Administrateur*

Enregistré à Luxembourg, le 4 mars 2004, réf. LSO-AO00970. – Reçu 14 euros.

*Le Releveur (signé): D. Hartmann.*

(021568.3/029/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2004.

---

**D.I.E. HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R. C. Luxembourg B 39.940.

—  
Par décision du Conseil d'Administration du 30 septembre 2002, le siège social a été transféré du 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg, au 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

Luxembourg, le 4 mars 2004.

*Pour D.I.E. HOLDING S.A., Société Anonyme Holding*

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

A. Garcia-Hengel / S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 8 mars 2004, réf. LSO-AO01502. – Reçu 14 euros.

*Le Releveur (signé): D. Hartmann.*

(021664.3/1017/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2004.

---

**KERGUELEN S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R. C. Luxembourg B 37.216.

Le bilan au 30 juin 2003, enregistré à Luxembourg, le 10 mars 2004, réf. LSO-AO02171, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mars 2004.

FIDUPAR

Signatures

(021575.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2004.

---

**UNITED PARTICIPATIONS COMPANY S.A., Société Anonyme Holding (en liquidation).**

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 62.284.

**DISSOLUTION**

Par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, tenue le 31 décembre 2003 à 11.00 heures, Monsieur Joseph Treis, 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg a été nommé Commissaire-Vérificateur.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, tenue le 31 décembre 2003 à 14.00 heures, que la liquidation de la société, décidée en date du 24 octobre 2002, a été clôturée et que UNITED PARTICIPATIONS COMPANY S.A. a définitivement cessé d'exister.

Quitus a été accordé au Liquidateur et au Commissaire-Vérificateur. Les livres sociaux resteront déposés et conservés pour une période de cinq ans au 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

Luxembourg, le 19 janvier 2004.

*Pour UNITED PARTICIPATIONS COMPANY S.A.*

*Société Anonyme Holding liquidée*

EXPERTA LUXEMBOURG

Société Anonyme

A. Garcia-Hengel / S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 2004, réf. LSO-AM04988. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(021669.3/1017/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2004.

---

**BIVA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R. C. Luxembourg B 39.071.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 10 mars 2004, réf. LSO-AO02170, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mars 2004.

FIDUPAR

Signatures

(021577.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2004.

---